
**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, médiateur
M. RAFAEL CARVALHO, analyste
Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice

**PROJET DE PARC ÉOLIEN DE
SAINT-ROBERT-BELLARMIN
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

ENQUÊTE ET MÉDIATION

VOLUME 1

Séance tenue le 20 septembre 2010 à 19 h
Comfort Inn
16525, boulevard Lacroix
Saint-Georges

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE

1. MOT DE BIENVENUE	1
2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS	2
3. LE MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION	3
4. LA LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE	4
5. CODE DE DÉONTOLOGIE ET DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES.....	4
6. PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	5
7. LA MÉDIATION	5
8. LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION	7
9. LE CONSENTEMENT À LA MÉDIATION	12
10. LES OBJETS PRINCIPAUX DE L'ENQUÊTE ET DE LA MÉDIATION.....	14
11. MOT DE LA FIN	66

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
1. MOT DE BIENVENUE

5 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Bonsoir. Merci de vous être déplacés.

10 Je me présente, François Lafond, et je suis membre à plein temps du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Depuis 2004, j'ai participé à dix-sept (17) commissions d'enquête et d'audience publique en tant que président ou commissaire.

15 J'ai été mandaté par le président du BAPE pour agir comme médiateur sur le projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin proposé par Saint-Laurent Énergies, et c'est mon premier mandat de médiation.

20 Je dois dire que le dernier mandat de médiation que nous avons eu au BAPE date de cinq (5) ans. Ça fait qu'on n'en a pas souvent, ça fait que c'est pour ça que j'ai jamais eu l'occasion d'avoir un mandat et de pratiquer.

25 Voici l'ordre du jour de cette rencontre! Après les représentations d'usage, je lirai le mandat reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je parlerai brièvement de l'immunité des pouvoirs des commissaires enquêteurs, de notre Code de déontologie, de la Déclaration des valeurs éthiques du BAPE, de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, de la médiation, du déroulement de la médiation et de votre consentement à une médiation.

30 Une fois que j'aurai fait le tour de tous ces aspects, nous parlerons des préoccupations que vous avez au regard du projet de Saint-Laurent Énergies inc. permettant ainsi de saisir le sens de vos demandes.

35 Si vous consentez à la médiation, nous rencontrerons le promoteur mercredi prochain en avant-midi. Puisque nous aurons une bonne idée de l'ensemble de vos préoccupations, il nous sera alors plus facile de travailler avec les deux (2) parties.

Je suis accompagné de monsieur Rafael Carvalho ici à ma droite, analyste sur ce projet, qui m'assistera à chacune des rencontres que nous aurons.

40 Contrairement à une audience publique où les analystes n'interviennent pas en public, dans le cas présent, dans le cadre d'une médiation, l'analyste est autorisé à intervenir. Alors ne soyez

pas surpris s'il demande des précisions ou des éclaircissements sur ce qui se dira au cours de nos différentes rencontres que nous aurons.

45 L'équipe compte également trois (3) autres personnes: madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission, qui a déjà communiqué avec vous; mesdames Julie Olivier, conseillère en communication, et Angéla Perreault, agente de secrétariat, complètent l'équipe.

50 Je tiens à préciser que tous les échanges avec la Commission doivent se faire avec monsieur Carvalho lorsqu'il est question de contenu et avec madame Boutin, pour la logistique. Personnellement, je vous rencontrerai seulement lors de nos rencontres de travail.

55 Par ailleurs, vous avez sûrement noté la présence de madame Denise Proulx, sténotypiste. Ainsi, tout ce qui se dit ce soir est enregistré, et la transcription de nos échanges sera disponible sur le site Web du BAPE, sous la cote DT, ainsi que dans les centres de consultation. Normalement, le délai est d'environ une semaine.

2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

60 **PAR LE MÉDIATEUR:**

65 Pour les fins de la transcription, nous allons procéder à l'identification des personnes présentes à cette rencontre. Donc François Lafond, médiateur, et à partir de ma gauche, nous avons?

PAR M. DENIS LACASSE:

70 Denis Lacasse, UPA de la Beauce.

PAR M. MARIO TURENNE:

Mario Turenne, vice-président de l'UPA de la Beauce.

75 **PAR M. LUC PÉPIN:**

Luc Pépin, acériculteur.

PAR Mme ANNE-LYNE BOUTIN:

Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice au BAPE.

PAR M. BERTRAND LESSARD:

Bertrand Lessard, acériculteur.

PAR M. CLAUDE POULIN:

Claude Poulin, acériculteur.

PAR M. RAFAEL CARVALHO:

Rafael Carvalho, analyste au BAPE.

PAR LE MÉDIATEUR:

Et ça fait le tour de la table!

3. LE MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

Je vais vous lire la lettre mandat envoyée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

"Monsieur Pierre Renaud, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Édifice Lomer-Gouin, 575 rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec Québec, G1R 6A6. Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin par Saint-Laurent Énergies inc. et ce, à compter du 20 septembre 2010.

"Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation.

120 "Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce
projet.

"Veuillez recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,
Pierre Arcand."

4. LA LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

PAR LE MÉDIATEUR:

130 Les membres du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les
pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions
d'enquête.

135 Ce statut implique que je suis assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec.
Je possède l'immunité des commissaires enquêteurs et certains pouvoirs tels que celui, par
exemple, d'obliger une personne à se présenter devant moi ou encore, à déposer des documents
qui sont en sa possession.

5. CODE DE DÉONTOLOGIE ET DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES

PAR LE MÉDIATEUR:

145 Je me suis également engagé à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE.
Ainsi, notre comportement, notre indépendance, notre neutralité et notre devoir de réserve vous
sont assurés par notre Code de déontologie.

150 De plus, quatre (4) valeurs éthiques guident notre action, soit le respect, la vigilance,
l'impartialité et l'équité.

155 Vous trouverez un exemplaire de notre Code de déontologie et de notre Déclaration des
valeurs éthiques dans la pochette qui vous a été remise. Je vous invite à les consulter. Pas tout
de suite, mais peut-être plus tard, comme lecture de chevet!

6. PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR LE MÉDIATEUR:

Je vais vous expliquer brièvement ce qu'est la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Dans un premier temps, le promoteur d'un projet transmet un avis de projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Suite à cela, le ministre émet un document appelé "Directives" qui indique au promoteur ce que doit comprendre l'étude d'impact qu'il a à réaliser.

Cette étude d'impact est par la suite analysée et si elle est jugée suffisamment complète par le ministre, il confie alors au BAPE le mandat de tenir une période d'information et de consultation publique de quarante-cinq (45) jours, période au cours de laquelle tout groupe, citoyen ou municipalité peut acheminer au ministre une demande d'audience publique.

Après examen de votre requête, le ministre a demandé au président du BAPE de tenir une enquête afin d'explorer la possibilité de tenir une médiation dans le cadre du projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin.

7. LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

Ce soir, nous avons une première rencontre avec vous et si vous donnez votre consentement à une médiation, mercredi matin nous rencontrerons le promoteur pour lui expliquer quelles sont vos préoccupations.

Toutefois, il ne faut pas que vous remettiez en question la justification du projet. C'est ça qui est très très important, on ne doit pas remettre en cause le projet. Parce que si c'est le cas, évidemment, vous comprendrez qu'on ne peut pas aller plus loin dans le processus, donc on arrêtera immédiatement l'exercice de médiation.

Si vous êtes d'accord avec ce projet par contre, mais que vous souhaitez que des arrangements soient apportés, que des améliorations aussi soient apportées ou encore des mesures de mitigation soient rajoutées, nous débiterons par ces aspects, mais chose certaine, il ne faut pas remettre en question la justification du projet.

Notre objectif ce soir, c'est de bien cerner vos préoccupations, de bien comprendre ce que vous souhaitez et de voir si ça vaut la peine ou non de tenter une médiation.

205 Il faut comprendre que si vous convenez d'une médiation, nous devons valider si vos demandes sont compatibles avec les objectifs du promoteur. Mercredi matin, en rencontrant le promoteur, je chercherai à obtenir son consentement à cette médiation.

210 En même temps, je vais lui exposer les motifs de votre requête, qu'il les comprenne bien, qu'on les partage avec lui et, si vous en êtes déjà rendus là, à ce moment-là lui faire part de vos suggestions, de lui faire part de vos propositions pour améliorer, finalement, dans un sens, en tout cas, pour améliorer pour vous le projet en question.

215 Donc si vous avez pensé à des solutions ou à des propositions, compte tenu des éléments qu'on retrouvait dans votre requête, bien, je pense qu'on va en discuter ce soir, et moi, je pourrai les amener au promoteur pour que lui prenne le temps par la suite de les regarder et de les analyser.

220 Soyez conscients que si le promoteur arrive à la conclusion que ce que vous recherchez, par contre, est hors de portée pour lui, alors à ce moment-là, il ne pourra pas y avoir de médiation. Pour qu'il y ait médiation, cela implique le consentement des deux (2) parties.

225 La médiation permet d'obtenir une entente équitable entre les parties sur un projet sans aller en audience publique. Ainsi, il s'agit de trouver des terrains d'entente possibles pour les deux (2) parties.

230 À la fin de l'exercice, si les engagements du promoteur vous sont satisfaisants ainsi qu'au promoteur, vous serez alors invités à retirer votre demande d'audience publique. On vous fera, quand on parle "on vous fera", c'est la Commission qui vous fera signer un document dans lequel vous acceptez de retirer votre demande d'audience publique sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente entre vous et le promoteur soient respectées.

En tant que médiateur, je dois faire rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et ce rapport inclura les éléments de l'entente, si entente il y a.

235 La décision d'autoriser le projet est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Alors s'il y a entente, les éléments de celle-ci seraient compris dans la recommandation du ministre à ses collègues.

240 En ce sens, la médiation présente des avantages par rapport à une audience publique, parce que le décret d'autorisation du projet réfère aux engagements pris par le promoteur dans le cadre de la médiation, alors que l'audience publique ne présente aucune garantie pour les parties.

En ce qui vous concerne, il y a des avantages à utiliser le canal de la médiation plutôt que celui d'une audience publique.

245 En cas d'échec de la médiation, le recours à une audience publique n'est pas nécessairement acquis. Il relèvera alors du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de décider s'il y aura ou non une audience publique.

250

8. LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

255 Ce soir, il n'est pas dans mon intention de vous dire que oui, la médiation, c'est une solution extraordinaire. Je n'ai surtout pas comme objectif de me dire qu'il faut absolument que j'aie une réussite pour cette médiation.

260 En tant que médiateur, mon rôle est d'agir comme une personne neutre qui s'assure que l'information circule bien, que tout se passe de façon équilibrée et que les engagements soient pris de façon officielle, si engagements du promoteur il y a.

265 Je dois également m'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits des tiers. Je peux aussi présenter des éléments de solutions.

270 De plus, j'ai la responsabilité et le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui serait injuste pour l'une ou déséquilibrée. En d'autres termes, les parties à la médiation doivent en arriver à un règlement gagnant-gagnant.

Une fois le consentement des parties obtenu, il y aura une ou des rencontres qui peuvent permettre d'en arriver à un règlement ou à une entente. Donc nous aurons un calendrier de rencontres qui s'ajustera en fonction de l'évolution des séances de travail.

275 La médiation se déroule entre vous et le promoteur. Si je le juge approprié, je peux inviter toute personne dont je considère la participation nécessaire. À cet effet, j'ai rencontré jeudi dernier des personnes-ressources au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Si besoin est, ces personnes sont disponibles pour apporter un éclairage susceptible d'aider à parvenir à une entente.

280 Si je constate qu'une entente est impossible, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. Donc si vous consentez à la médiation, je m'attends de vous, tout autant que du promoteur, à ce

285 que vous participiez de bonne foi. Ainsi, tous les échanges avec le promoteur doivent
nécessairement passer par moi. Cela exclut toute négociation entre vous et le promoteur via les
journalistes. Parce qu'on a déjà vu ça antérieurement dans certaines médiations où les gens
passaient, essayaient de passer par les journalistes, ce qui ne fait que compliquer la chose en bout
de ligne, parce qu'ils comprennent pas. Et d'ailleurs, tu regardes des fois des communiqués de
presse que les journalistes ont, mais c'est quoi, ça? On se demande où est-ce qu'ils ont été
pêcher ça.

290 Parfois les séances de travail seront sténotypées alors qu'à d'autres occasions, il n'y aura
que des comptes rendus. Dans l'éventualité où je vous demanderais de déposer un document,
veuillez le déposer en neuf (9) copies. Parce qu'on doit avoir des copies pour la Commission, mais
également pour les centres de documentation et également pour l'autre partie qui est présente à la
295 médiation.

Pour ce qui sera du délai de réponse aux propositions des requérants ou du promoteur,
celui-ci sera discuté et décidé lors de nos séances de travail. Vous comprendrez toutefois qu'en
raison du temps limité qui m'a été imparti, je m'attends de façon générale à un délai de réponse
300 dans les deux (2) ou trois (3) jours suivant le dépôt des propositions.

Autrement dit, si jamais le promoteur vous fait des propositions, je vous les transmets, et on
s'attend à une réponse de votre part dans un délai de deux-trois (2-3) jours, peut-être trois (3) jours
maximum, mais autant que possible dans un délai de deux (2) jours, compte tenu finalement que
305 j'ai peu de temps pour cette médiation-là. Soixante (60) jours, ça paraît long, mais ça déboule vite,
on s'en rend compte des fois.

Avant de continuer, est-ce que vous avez des questions?

310 **PAR M. CLAUDE POULIN:**

J'imagine qu'on va pouvoir avoir le document que vous avez là?

315 **PAR LE MÉDIATEUR:**

D'ici une semaine, vous allez recevoir une copie, en fait il va être sur Internet, mais, madame
Boutin, vous allez vous organiser pour leur en envoyer une copie des transcriptions?

320 **PAR Mme ANNE-LYNE BOUTIN:**

Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

325 Parfait. Madame Proulx est présente ce soir, elle sera présente mercredi matin et elle sera également présente jeudi soir prochain, si évidemment vous acceptez, dans un premier temps, vous consentez à la médiation et si le promoteur consent, donc jeudi soir on aura à ce moment-là une première séance de travail.

330 Et ça, on en discutera peut-être. Pour les deux (2) premières, ça pose pas de problème, parce que c'est juste un peu – on explique finalement comment ça fonctionne, puis on vous demande quelles sont vos préoccupations, mais lorsqu'on va être en négociations après ça, à partir de la troisième séance que je vais faire, on pourra en discuter, mais moi, je préfère attendre à la fin avant de déposer toutes les transcriptions dans nos centres de consultation. Ce qui n'empêche pas par contre que lorsqu'on va les recevoir, nous, madame Boutin va pouvoir vous en faire une copie et vous les transmettre.

340 Mais je ne veux pas les rendre publiques tout de suite, parce que là, si les journalistes vont voir, parce que là, il y a deux (2) ou trois (3) journalistes qui ont déjà communiqué avec madame Julie Olivier chez nous qui est la conseillère en communication sur ce projet, et ils voulaient savoir qui avait demandé, bon, etc., etc. On a dit non, tant et aussi longtemps qu'on les a pas rencontrés, ça ne sera pas officiel, vous ne saurez pas qui a fait la demande d'audience publique.

345 D'autre part, là, après ça, je vais demander votre consentement à la médiation. Si vous consentez à la médiation, bien, en acceptant d'aller en médiation, vous acceptez également que votre requête d'audience publique soit rendue publique.

350 Par contre, celle-ci sera rendue publique seulement si le promoteur consent également à une médiation. Parce que je peux pas prendre votre requête puis la mettre publique si le promoteur par la suite dit non, moi, j'y vais pas en médiation. Parce que là, ça veut dire que je donnerais, ce serait aller au-delà de mes prérogatives, parce que ça revient juste au ministre de nous demander de la rendre publique. Donc normalement, une requête devient publique strictement le premier soir d'une audience publique, OK.

355 Mais là, étant donné que c'est une médiation, c'est un peu différent. Donc je me dois d'attendre le consentement du promoteur avant de déposer votre requête. Si on passe maintenant, si vous avez pas d'autres questions – oui, allez-y!

PAR M. DENIS LACASSE:

360 J'en ai trois (3) ou quatre (4). C'est plus des questions de compréhension.

Vous avez dit tout à l'heure que les transcriptions seront disponibles à peu près une semaine après?

365

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui.

370

PAR M. DENIS LACASSE:

Mais ça veut dire, ça, qu'elles sont publiques?

375

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, les deux (2) premières vont être publiques, les deux (2) premières seules. Celle de ce soir, la séance de ce soir et la rencontre également que je vais avoir mercredi. Ces deux (2) là, il y a pas de problème, on peut les rendre publiques tout de suite.

380

Mais toutes les négociations ou en tout cas les discussions qui vont avoir lieu par la suite, madame Proulx va être là, elle va faire la transcription, mais après ça, elle les envoie au BAPE mais moi, je les garde. Je le dis, je les mets pas tout de suite sur notre site, je les mets pas tout de suite dans les centres de consultation, je préfère attendre à la fin pour ne pas qu'un tiers vienne s'en mêler.

385

Par exemple, bon, s'il y avait un acériculteur qui fait pas partie de votre association, puis il se rend compte, aïe, comment ça se fait qu'ils donnent tant d'argent, puis moi, j'en ai pas! Là, il sort dans les journaux, et c'est le bordel qui part.

390

Donc pour éviter ça, je préfère attendre. Écoutez, je vais vous demander, évidemment autant qu'au promoteur, si c'est la façon que vous préférez en bout de ligne de procéder. Si vous me dites, bien non, mettez-les tout de suite, puis le promoteur aussi, on met tout tout de suite, ce sera votre choix.

395

Mais moi, comme je vous dis, je préfère attendre à la fin s'il y a médiation, parce qu'on sait pas, est-ce que la médiation va porter fruit ou pas. Parce qu'après, je sais pas, moi, la quatrième séance ou la cinquième séance, bien, on se rend compte qu'il n'y a plus rien à faire, je suis obligé de mettre fin à la médiation puis faire mon rapport au ministre, bien, je vais faire mon rapport, puis je vais tout déposer à la fin seulement.

400

C'est pour éviter, finalement, que des tiers embarquent dans le processus puis qu'ils viennent brouiller les cartes pour rien.

PAR M. DENIS LACASSE:

405

J'ai compris que vous aller rencontrer la compagnie Saint-Laurent mercredi cette semaine ou mercredi la semaine prochaine?

PAR LE MÉDIATEUR:

410

Mercredi matin de cette semaine.

PAR M. DENIS LACASSE:

415

Notre demande qu'on avait adressée au ministre quand on a demandé une médiation, est-ce que vous l'avez?

PAR LE MÉDIATEUR:

420

Oui, moi, je l'ai.

PAR M. DENIS LACASSE:

425

OK. Quand vous dites notre requête, est-ce que c'est les éléments qu'on va emmener ce soir ou qu'est-ce qu'on a déposé au ministre?

PAR LE MÉDIATEUR:

430

Non, c'est les éléments qu'on va regarder ensemble ce soir.

PAR M. DENIS LACASSE:

Qui est la requête.

435

PAR LE MÉDIATEUR:

Parce qu'évidemment, Rafael et moi, on a travaillé sur le dossier, puis vous allez voir un peu plus loin, j'ai votre requête, on va en parler.

440

Donc avant d'aller là, évidemment il faut que je demande le consentement des personnes qui ont adressé une requête d'audience publique.

9. LE CONSENTEMENT À LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

Donc je me dois maintenant de vous demander votre consentement. Si votre intention est de procéder à une médiation, j'aimerais qu'officiellement, tout en vous nommant et en vous identifiant, que vous consentiez à ce qu'il y ait une médiation. Je vous écoute.

PAR M. MARIO TURENNE:

Peut-être que je peux débiter, faire un petit bout! Dans le contexte où on a travaillé la dernière année sur ce projet-là, avec l'Association, c'est sûr que pour nous, on est l'UPA, mais on est là pour appuyer cette association-là des producteurs dans leur cheminement, dans leur progression, puis dans ce cas-ci, avec les éoliennes. Donc on a fait partie du projet de négociations depuis quelques années, moi et Denis, on travaille là-dessus.

C'est sûr que dans notre lettre, notre intention, c'était vraiment la médiation. On voulait passer par cette étape-là. Jamais, même si le processus de négociations avec SLE a été quand même un petit peu compliqué sur les derniers milles, jamais notre intention a été de fermer le projet ou de barrer le projet, loin de là nos intentions.

C'est sûr qu'on a vécu des frustrations, on les a jamais mises sur la place publique, on n'a jamais fait en sorte d'insulter personne, mais notre objectif: médiation! On veut le projet, mais on est comme poigné avec un interlocuteur qui nous ramène toujours les mêmes choses, les mêmes propositions sous un angle différent, donc il y avait plus de discussion.

On était pris dans les délais du 4 août pour déposer, de là est venue notre compréhension ou admission du fait qu'on n'avait pas d'autre choix que d'adresser une demande d'audience, mais passer par la médiation pour débiter.

Ça fait un petit peu le topo. Évidemment, on est là en appui à l'Association, le président qui est Claude et le secrétaire qui est Bertrand.

PAR LE MÉDIATEUR:

Parfait.

PAR M. DENIS LACASSE:

Peut-être juste rajouter aussi! La demande de médiation, on trouvait la mécanique beaucoup plus rapide et on voulait pas désavantager aussi la compagnie, parce qu'elle est prise

dans des délais serrés, parce qu'elle a changé son projet de place, puis on voulait voir si c'était possible d'accélérer, quitte à trouver des solutions, mais aussi les aider dans les délais.

490 Vous disiez pourquoi qu'il y en a pas souvent de demande de médiation, mais nous autres, qu'est-ce qui militait en fonction de ça, c'était un peu toujours l'approche aussi que ça peut rendre utile aux deux (2) parties.

PAR LE MÉDIATEUR:

495 Bien, c'est sûr que dans leur cas, les délais sont relativement courts. Donc une audience publique, ça implique, c'est quatre (4) mois, il faut pas se le cacher, c'est quatre (4) mois, tandis qu'une médiation, c'est deux (2) mois.

500 Maintenant, oui, c'est plus rapide une médiation en autant que tout le monde mette de l'eau dans son vin.

PAR M. DENIS LACASSE:

505 Une dernière question, est-ce que le ministère de l'Énergie et des Ressources qui est le propriétaire des terrains va faire partie de la médiation?

PAR LE MÉDIATEUR:

510 Oui. J'ai demandé effectivement lors de la rencontre de la semaine dernière, avec les gens du MDDEP et du MRNF, et ils vont être présents jeudi à cette première rencontre, ils vont être présents.

PAR M. DENIS LACASSE:

515 Parce que nous autres, on pense que sur certains éléments, la solution passe par eux autres, comme propriétaires.

PAR LE MÉDIATEUR:

520 Bien, c'est ça qu'on avait cru déceler, Rafael et moi, à la lecture des requêtes.

Évidemment, bien là, j'attends, parce que je peux pas continuer tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas consenti.

525

PAR M. CLAUDE POULIN:

Bien moi, comme c'est là, c'est ça qui m'apparaît la meilleure façon. Martin est pas là, mais en tout cas!

530

Là, c'est ça, on répond en tant qu'association. Par contre, on pense qu'on a les personnes touchées avec nous, mais on n'est pas vraiment au courant de tous les projets futurs de Saint-Laurent Énergies. Donc c'est un peu difficile de négocier des choses quand on sait pas qu'est-ce qui va arriver, en tout cas.

535

Moi, de ma part, je serais d'accord à la médiation, c'est pour ça qu'on est venu ici.

PAR LE MÉDIATEUR:

Et si vous voulez bien vous nommer, monsieur Poulin!

540

PAR M. CLAUDE POULIN:

Je suis Claude Poulin.

545

PAR M. BERTRAND LESSARD:

Je suis d'accord aussi.

PAR M. LUC PÉPIN:

550

Je suis d'accord aussi.

PAR LE MÉDIATEUR:

555

Excellent. Ça fait qu'on va voir si Saint-Laurent Énergies est d'accord éventuellement mercredi!

560

10. LES OBJETS PRINCIPAUX DE L'ENQUÊTE ET DE LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

Bon, on peut entrer maintenant dans le vif du sujet!

565

Dans votre requête, vous évoquez que les représentants du promoteur et les vôtres ont travaillé à la rédaction d'un protocole d'entente. Ainsi, certains éléments ont fait l'objet d'entente alors que d'autres sont toujours en discussion.

570 À partir de ces différents éléments que vous avez mis dans votre requête, est-ce que vous pouvez nous dire lesquels ont été conclus et lesquels restent à être discutés?

Par exemple, regardons un par un ces éléments-là, si on veut!

575 **PAR M. MARIO TURENNE:**

Est-ce qu'on peut vous remettre un document qui illustre bien quels sont les points qui sont pour nous en litige à l'heure actuelle?

580 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Certainement. Mais j'aimerais quand même voir dans l'entente, est-ce que l'entente a été signée à l'heure actuelle ou elle est toujours...

585 **PAR M. MARIO TURENNE:**

Le protocole n'a pas été signé.

PAR LE MÉDIATEUR:

590 Bon, la forme de protocole à être convenu a été entérinée par les deux (2) parties, j'imagine?

PAR M. MARIO TURENNE:

595 Non. Le protocole, à l'heure actuelle, il y a plusieurs éléments dedans que oui, on convient demain matin, on est prêt à l'autographier, là, mais il est pas complet dans son ensemble, compte tenu des discussions qu'on allait vers la fin, il a été comme mis sur la glace en disant, on peut pas tout introduire là-dedans; si on peut pas tout l'introduire, qu'est-ce qui nous reste à discuter maintenant avec vous! On n'est pas capable d'en discuter, puis vous voulez l'introduire là, on signera pas ça, c'est pas complet pour nous.

600

Ça fait que dans ce sens-là, le protocole est pas signé, il est pas complet à nos yeux à nous autres.

605

Est-ce que c'est le meilleur chemin d'avoir seulement un protocole ou deux (2) documents, peut-être que ça serait une solution pour envisager certaines choses, mais on n'est pas contre le

fait d'un protocole, même si ça peut être "touché" un peu. Mais il n'est pas complet à l'heure actuelle.

610 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Il n'est pas complet, il reste des éléments.

615 Parce qu'on voyait que dans le protocole, il y avait des critères de localisation des infrastructures, est-ce que ça, c'est réglé ou c'est pas réglé? OK, pas réglé.

La structure de concertation continue entre Saint-Laurent Énergies et les permissionnaires?

620 **PAR M. DENIS LACASSE:**

Oui, ça, oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

625 OK. Ensuite de ça, la cession des droits de Saint-Laurent Énergies inc., si je comprends bien, lorsque vous parlez de la cession des droits, c'est le fait que dans deux (2) ans ou dans trois (3) ans, après la construction du parc, Saint-Laurent pourrait céder à quelqu'un d'autre, est-ce que c'est de ça que vous voulez parler?

630 **PAR M. DENIS LACASSE:**

Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

635 Donc est-ce que ça a été réglé, cet aspect-là?

PAR M. DENIS LACASSE:

640 C'est réglé, mais il y aurait peut-être un paragraphe à rajouter: L'inverse aussi.

Si l'agriculteur vend son exploitation, c'est un autre qui achète l'érablière, est-ce que c'est l'inverse aussi pour le propriétaire?

645 **PAR LE MÉDIATEUR:**

OK.

PAR M. DENIS LACASSE:

650 C'est pas prévu dans l'entente, là.

PAR LE MÉDIATEUR:

655 Je vais marquer: Oui mais!

PAR M. DENIS LACASSE:

Ça devrait pas être un gros problème.

660 **PAR LE MÉDIATEUR:**

L'inventaire préalable des infrastructures acéricoles?

PAR M. DENIS LACASSE:

665 Oui mais!

PAR LE MÉDIATEUR:

670 Oui mais, encore une fois!

PAR M. DENIS LACASSE:

675 Bien, ça va revenir à quelques places. Qu'est-ce qui doit rentrer dans l'inventaire, comment il doit être fait, ça va, mais si on a un différend sur le résultat de l'inventaire, il avait été prévu une mécanique en disant, bon bien, on fera appel à un expert.

680 Et cette mécanique-là reste à discuter, à peaufiner. Saint-Laurent a refait une dernière proposition, on n'a pas eu l'occasion de se reparler, on aurait une nouvelle proposition à faire, puis cette mécanique-là va intervenir lors de différends à différents endroits dans le protocole, pour différentes causes. Mais c'est toujours la même mécanique.

PAR LE MÉDIATEUR:

685 OK. J'imagine que ça va être un des sujets qui devra être discuté, une des propositions qui sera apportée par vous et présentée à Saint-Laurent Énergies un peu plus tard, OK.

Planification et entretien des chemins?

PAR M. MARIO TURENNE:

690

Pas tout à fait.

PAR LE MÉDIATEUR:

695

L'entretien, à l'heure actuelle, en période hivernale, est-ce qu'il y a quelqu'un qui le fait?

PAR M. MARIO TURENNE:

700

C'est les gens, c'est les permissionnaires qui font ce bout-là. Le chemin, c'est eux qui l'ont construit, c'est eux qui l'entretiennent.

705

Quand on dit pas nécessairement sur l'entretien des chemins, c'est que pour la première fois l'hiver dernier, ils ont eu à l'entretenir. On s'était déjà entendu, parce qu'on était déjà en discussion sur laisser une bande de roulement pour les motoneiges, puis une fois qu'on s'est entendu là-dessus, ils l'ont même pas respecté.

Ça fait qu'on s'est dit, comment on fait pour faire en sorte que si on prend une entente, ça perdure dans le temps, puis c'est ça qui va se passer? C'est pour ça que je dis...

710

PAR LE MÉDIATEUR:

Donc la bande pour la motoneige...

PAR M. MARIO TURENNE:

715

Ça a été sur la gravelle d'un bout à l'autre. On a eu une période chaude, et ils ont magané leur équipement.

PAR LE MÉDIATEUR:

720

Parce qu'il y a une piste de motoneige qui passe?

PAR M. MARIO TURENNE:

725

Non, c'est leur moyen de locomotion...

PAR LE MÉDIATEUR:

Pour les acériculteurs.

730

PAR M. MARIO TURENNE:

C'est ça. Quand ils vont dans ces périodes-là, bien là, entretenir un grand chemin tout le temps gratter, puis saler, ainsi de suite, c'est une autre procédure...

735

PAR LE MÉDIATEUR:

Qui coûte cher.

740

PAR M. MARIO TURENNE:

Si tu fais rien que monter puis aller faire des travaux menus, ton érablière, pendant les périodes plus mortes, bien, tu fais ça en ski-doo. Ou quand tu vas d'un site à l'autre sur ton érablière, aux stations de pompage ou autre, les équipements, bien, tu déblaies pas tous les chemins toujours, tu y vas en motoneige, puis c'est plus pratique.

745

PAR LE MÉDIATEUR:

Et c'est moins cher en tout cas.

750

PAR M. MARIO TURENNE:

Oui, tu embarques dessus et tu y vas!

755

PAR M. DENIS LACASSE:

Peut-être dire que les chemins, dans la question de localisation du parc, c'est l'élément central du problème.

760

PAR M. RAFAEL CARVALHO:

Les chemins à construire ou l'utilisation des chemins déjà faits?

765

PAR M. DENIS LACASSE:

Bien, deux (2) éléments, les nouveaux chemins à construire, entre autres chez Luc, et des chemins existants qu'il faut rélargir.

770

PAR M. RAFAEL CARVALHO:

Alors l'emplacement des éoliennes en tant que telles...

PAR M. DENIS LACASSE:

C'est le deuxième point, ça, là.

775 **PAR M. RAFAEL CARVALHO:**

... qui causerait beaucoup moins d'impacts?

780 **PAR M. DENIS LACASSE:**

L'emplacement des éoliennes, à quelques éoliennes près, c'est pas là qu'est la grosse problématique, parce qu'elles sont localisées sur le dessus des montagnes, et il y a pas d'érable.

785 Mais pour se rendre aux montagnes, il faut monter dans la vallée à flanc de montagne, et c'est là que sont les érablières, puis c'est là que le chemin cause problème.

PAR LE MÉDIATEUR:

790 Est-ce que vous avez...

PAR M. MARIO TURENNE:

Peut-être rajouter un élément sur ce que monsieur Lacasse vient de mentionner!

795 La totalité des chemins, puis le fait qu'on n'est pas sûr, puis on sait jamais, ils ont changé à plusieurs reprises, de nous dire où c'était sur la carte. Ça, ça nous inquiète beaucoup de pas avoir un tracé précis, parce qu'on sait pas ça va être quoi l'impact, quand on sait pas c'est quoi le tracé.

800 Le dernier tracé qu'on a entendu, qu'on a prévu ou qu'on a, entre guillemets, qui sera proposé, finalement, c'est un tracé d'à peu près deux kilomètres (2 km) de long qui affecterait à peu près deux cent soixante mille (260 000) entailles. Alors c'est pas rien. Ça fait une méchante trouée dans une érablière.

805 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Parce que dans l'étude d'impact de Saint-Laurent Énergies, en tout cas ce qu'on lit, c'est beaucoup moins, je pense que c'est quelque chose...

810 **PAR M. MARIO TURENNE:**

Ils y vont en hectares, puis en hectares, un chemin en hectares...

PAR LE MÉDIATEUR:

815 Non, mais le nombre d'entailles, vraiment, parce qu'ils avaient identifié certaines érablières avec un nombre d'entailles précis qui seraient coupées.

PAR M. MARIO TURENNE:

820 Dans l'impact que je vous dis, ça l'inclut aussi rendu à l'éolienne, c'est jet de glace et ainsi de suite, c'est complet.

PAR M. RAFAEL CARVALHO:

825 Comment vous avez évalué ça, les jets de glace, l'impact?

PAR M. MARIO TURENNE:

830 Bien là, on se dit, le jet de glace, s'il y a un rayon de cinq cents mètres (500 m) mettons, peut-être qu'il y aura des jets de glace sur deux cent cinquante mètres (250 m), on sait pas.

C'est une question qu'ils sont pas capables de nous répondre, puis ils sont pas capables d'adresser.

PAR LE MÉDIATEUR:

835 Je pense qu'il y a des choses qui sont difficilement quantifiables, là. Je pense que le jet de glace en est un.

840 Bon, est-ce qu'il va y avoir plus de verglas, bon, parce qu'on sait que la température, il y a quand même un petit réchauffement, bon, est-ce qu'il va y en avoir plus, il va y en avoir moins!

Maintenant, je pense qu'eux-mêmes le savent pas, si lorsqu'il y a du verglas, la glace, où elle est projetée. Ils le savent pas eux autres mêmes.

845 Ça fait que je pense que c'est peut-être là l'aspect plus difficile pour eux, à moins qu'ils aient trouvé une façon de le calculer.

PAR M. MARIO TURENNE:

850 Ce qu'ils semblaient nous dire, c'est que les jets de glace peuvent avoir occurrence au redémarrage, quand il y a eu un givre, ça l'a collé sur les pales, au redémarrage il peut y avoir jet de glace.

855 C'est la même période où ce que les acériculteurs, les gens sont dans l'érablière en train de réparer les fuites, en train de travailler. C'est une question de santé et sécurité au travail à ce moment-là.

On n'est pas capable de connaître ça ou d'apprivoiser ça, ça devient un point d'inquiétude.

PAR LE MÉDIATEUR:

860 OK.

PAR M. DENIS LACASSE:

865 Peut-être juste, vu que c'est transcrit, peut-être bien préciser ce que monsieur Turenne disait! C'est que l'ensemble des acériculteurs, les sept-huit (7-8) qui peuvent être concernés, c'est eux autres qui ont un quart de million (1/4 M) d'entailles, mais les chemins, ils couperont pas un quart de million (1/4 M) d'érables, c'est une bordure.

870 Je pense que c'est ça, Claude, que tu voulais préciser?

PAR M. CLAUDE POULIN:

875 Oui, c'est ça. C'est que le projet, bien, à ce qu'on en sait comme c'est là, pourrait toucher deux cent cinquante mille (250 000) entailles, un quart de million (1/4 M), en fait.

PAR LE MÉDIATEUR:

880 Êtes-vous au courant à savoir si au cours de l'été, Saint-Laurent Énergies a fait plus de terrain, peut-être pour raffiner leur projet?

PAR M. MARIO TURENNE:

885 Ils ont été sur le terrain, ils ont rencontré Claude et Bertrand. Peut-être qu'eux peuvent rajouter par la suite.

Mais effectivement, ils y ont été, ils sont en processus eux, puis c'est correct. Ils plantent des petits poteaux pour savoir qu'est-ce que ça donnerait, si on la plaçait ici, puis si le chemin passerait là.

890 Puis selon les commentaires qu'on a faits lors des discussions, ce que j'ai compris, c'est qu'ils essayaient de voir ce serait quoi mon alternative si je peux passer le chemin ici, compte tenu de certaines discussions.

Ça fait qu'ils ont "checké" ça, oui, ils ont fait un petit bout de travail.

895

PAR LE MÉDIATEUR:

Donc peut-être que mercredi ou en tout cas jeudi prochain, ils seront peut-être en mesure de nous déposer un chemin beaucoup plus avancé. S'il est à quatre-vingt-dix pour cent (90 %), bien, déjà là, on gagne du temps, puis on gagne du terrain, c'est ça qui est intéressant.

900

En passant, c'est parce que Rafael et moi on est allés se promener dans vos érablières cet après-midi. On a passé deux heures et quelques à se promener un peu dans tous les chemins.

905

Ça a été intéressant. On a constaté qu'il y avait des belles érablières, effectivement, puis il y a beaucoup de tubulures surtout.

Pour nous, en tout cas, c'était quand même intéressant d'aller sur place, aller voir comment c'était, ça valait la peine.

910

PAR M. CLAUDE POULIN:

Est-ce que c'est vous, le véhicule noir qui est venu cet après-midi?

915

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, c'était nous, c'était nous deux (2).

Puis en plus de ça, c'est que mon ami Rafael a été chanceux, parce que Rafael vient du Brésil, ça fait pas longtemps qu'il est au Canada, ça fait trois ans et demi (3 ½), et il a eu l'occasion cet après-midi de voir un orignal dans le chemin! C'était son premier!

920

PAR M. CLAUDE POULIN:

Si vous revenez nous voir, vous pouvez débarquer, puis on vous fera visiter d'autre chose!

925

PAR LE MÉDIATEUR:

Vous comprendrez qu'en tant que médiateur, moi, je ne vais pas aller parler à Pierre-Jean-Jacques. La seule fois que je peux vous parler, c'est autour de cette table. En tout autre temps – c'est pour ça qu'on n'a pas débarqué cet après-midi.

930

La seule personne à qui on a parlé, c'est le type à la barrière.

935

Il y a également les lignes électriques, est-ce que cet aspect-là est réglé?

PAR M. DENIS LACASSE:

940

On a discuté de modalités, c'est avancé. À notre rencontre intergroupe, on a découvert une autre problématique, dans le sens qu'au départ, on savait pas où étaient les éoliennes, quels seraient les chemins, on savait pas l'envergure. Donc on a fait une discussion générale sur les lignes électriques.

945

Mais les lignes électriques appartiendront pas seulement aux quelques personnes touchées, elles appartiennent à un plus grand groupe d'acériculteurs. Donc on pense pas qu'on puisse dans le protocole s'engager pour l'ensemble du groupe, vu que c'est juste quelques-uns qui vont signer.

950

Donc il va falloir que Saint-Laurent ait une autre entente particulière pour la ligne électrique avec le groupe d'acériculteurs dont quelques-uns vont faire partie de l'entente.

PAR LE MÉDIATEUR:

955

Oui, parce que comme je l'ai mentionné au début de mon espèce de petit discours, je me dois aussi de protéger les droits des tiers, c'est très important, j'ai pas le choix.

PAR M. DENIS LACASSE:

Bien, on vous le mentionne.

960

PAR LE MÉDIATEUR:

Donc c'est certain que cet aspect-là sera regardé peut-être sous un autre angle avec Saint-Laurent Énergies.

965

PAR M. DENIS LACASSE:

Malgré que les bases sont pas mal toutes là.

970

PAR M. MARIO TURENNE:

Il y a deux (2) entreprises qui sont propriétaires de deux (2) lignes différentes. C'est des compagnies qui ont été formées parmi eux pour la réalisation de ces lignes électriques là, mais ça fait deux (2) contrats séparés dans le fond pour procéder à la protection de ces lignes électriques là.

975

PAR LE MÉDIATEUR:

OK, il y a deux (2) entreprises qui possèdent un certain nombre de kilomètres...

980

PAR M. MARIO TURENNE:

Il y a deux (2) petits réseaux.

PAR LE MÉDIATEUR:

985

C'est ça, deux kilomètres (2 km) de réseaux.

PAR M. DENIS LACASSE:

990

Puis encore, ça dépend de la configuration finale du parc, va aussi toucher aux deux (2) réseaux ou juste un (1), on le sait pas.

PAR M. CLAUDE POULIN:

995

S'ils passeraient par le 9 de Saint-Ludger, peut-être qu'il y a un troisième réseau qui pourrait être touché, je sais pas.

PAR M. MARIO TURENNE:

1000

Ça, ça fait partie de toutes les questions du pourquoi qu'on n'est pas capable de finaliser.

PAR LE MÉDIATEUR:

1005

Bon, est-ce qu'on règle ça dans un mois!

Le drainage et l'érosion, vous en avez parlé un peu. En fait, le promoteur en parle un peu dans son étude d'impact. Selon lui, il semblait pas y en avoir.

1010

J'aimerais savoir si vous, quelles sont vos préoccupations relativement au drainage et à l'érosion?

PAR M. DENIS LACASSE:

1015

Bien, à date, on les a abordées dans le protocole. Encore là, qu'est-ce qui reste à finaliser sur ce point-là, c'est la mécanique d'arbitrage que je vous ai parlé tout à l'heure. C'est la même chose, là.

1020 Mais oui, il y a effectivement des dangers d'érosion, parce que si on va couper les arbres en haut de montagne pour mettre une éolienne, bien, on met le sol à nu, puis on est dans des terrains très escarpés, donc il y a un risque. Puis c'est la même chose quand on va construire un chemin.

1025 Donc les acériculteurs sont très préoccupés par la stabilité du terrain. Puis l'eau, où qu'elle va être reconduite?

1025 Parce que dans le bas de la vallée, si l'eau va mourir dans les érablières, bien, les arbres vont mourir.

1030 Donc il y a une préoccupation que l'eau de drainage des chemins soit là. Ça, la compagnie disait devoir respecter les normes du MRNF.

1030 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Est-ce que c'est suffisant pour vous?

1035 **PAR M. MARIO TURENNE:**

1035 Dans notre compréhension, dans le passé, on a posé cette question-là à des spécialistes qui nous disaient, oui, les normes du MRN, c'est très bien pour plusieurs aspects, mais dans les normes du MRN, tu peux aller laisser mourir l'eau à certains endroits.

1040 Ça peut faire en sorte que les érables ne décéderont pas, mais leur productivité va être drôlement affectée. Ça, c'est un petit bout qui est nébuleux, je pourrais dire. Tu viens enclaver, tu viens drainer un chemin, tu envoies l'eau sur ce bord-là, tu dis, bon bien, c'est pas grave, ça va descendre de façon naturelle, il y a un petit platin, un petit creux, ça fait en sorte qu'il y a juste ça d'épais d'eau qui se ramasse tout le temps, mais cette section d'érablière là, elle était pas habituée
1045 d'avoir les pieds dans l'eau, pour utiliser le jargon, bien là, ils ont les pieds dans l'eau, ils mourront pas, pas tout de suite, ça va prendre bien bien du temps, mais leur productivité vient de changer du tout au tout.

1050 **PAR LE MÉDIATEUR:**

OK. Possibilité de chablis?

PAR M. DENIS LACASSE:

1055 Oui, dans le drainage! Peut-être une autre dimension aussi que le protocole, je sais pas si la compagnie vous l'a remis?

PAR LE MÉDIATEUR:

1060 Non, j'ai pas rencontré la compagnie, puis le protocole, je pense qu'étant donné qu'il n'avait pas été signé entre vous et Saint-Laurent, je présume qu'eux, en fait ils l'ont pas mis dans leur étude d'impact.

1065 Si le protocole avait été signé, probablement qu'il l'aurait inséré dans leur étude d'impact. Mais là, étant donné que c'est pas signé, bon, donc on n'est même pas au fait.

PAR M. DENIS LACASSE:

1070 Mais si vous l'aviez, ça vous aiderait!

PAR LE MÉDIATEUR:

1075 Sûrement. On va peut-être vous demander de nous le déposer ce soir, puis on s'organisera, nous, pour faire des copies.

Mais pour les prochains documents, si vous en avez d'autres ultérieurement, apportez-en en neuf (9) copies. Pour celui-là, on va laisser aller.

PAR M. DENIS LACASSE:

1080 Parce qu'à l'intérieur du drainage, il y a aussi les ponceaux. Parce qu'à date, on se promène dans les chemins, il y a des chemins plus importants, puis il y a des chemins secondaires.

1085 Dans les petits chemins secondaires qui vont dans les érablières, c'est des chemins avec pas une grosse structure. Ici, ce chemin-là, ils refont, qui devient un chemin important pour la compagnie, donc ils vont devoir faire une assiette beaucoup plus large, beaucoup plus haute; nous autres, on demandait qu'il y ait des ponceaux d'accès pour le terrain.

1090 Parce qu'à date, l'agriculteur peut prendre son tracteur, son camion, du chemin il a accès direct à l'érablière. Mais là, si on fait un surélevé, ça va prendre des ponceaux à différents endroits.

1095 Et ça, on demandait à la compagnie, c'était adressé que ce soit prévu. Tout ça rentrait dans la question du drainage, là.

PAR LE MÉDIATEUR:

OK, parfait. Il y a beaucoup de choses à discuter, comme ça.

PAR M. MARIO TURENNE:

1100

Mais pour peut-être juste, oui, c'est beaucoup ce qu'on vient de dire, mais s'il y avait une façon de déterminer, dire quand on n'est pas d'accord ensemble, mettons sur les ponceaux, pour prendre cet exemple-là, et qu'il y a une procédure adéquate que tout le monde est confortable pour dire, non, non, ça en prend un de plus, un ponceau là, mais toi, tu veux pas, puis moi, je veux, puis comment on fait, là, ça viendrait régler bien des choses. Si on s'entendait sur ce bout-là, il y a plusieurs petits points là-dedans qui tombent.

1105

PAR LE MÉDIATEUR:

1110

OK.

PAR M. MARIO TURENNE:

C'était pour encourager, c'est pas si majeur que ça!

1115

PAR LE MÉDIATEUR:

Non, mais c'est ça. Si effectivement, c'est parce que ce sont des sujets qui ont déjà été discutés, donc c'est certain que Saint-Laurent Énergies est bien au fait de ça.

1120

Maintenant, il s'agit de voir avec eux voir s'ils sont d'accord, mais il va falloir que tout le monde négocie de bonne foi et rapidement aussi.

PAR M. DENIS LACASSE:

1125

Et votre question du chablis, encore là, c'est juste la mécanique d'arbitrage qui nous reste à régler.

PAR LE MÉDIATEUR:

1130

Le déboisement et les droits de coupe?

PAR M. MARIO TURENNE:

1135

Là-dessus, si je saisis bien le point que vous venez de mentionner, il y a eu discussion, il y a eu une dernière proposition, mais elles ont pas été entérinées à savoir qui payait les droits de coupe au moment de la coupe, quand ils venaient faire le travail dans une érablière.

1140 Parce qu'on sait que les acériculteurs doivent payer au MRN une redevance, puis ça se fait pas n'importe comment, il y a un protocole, et il y a une procédure pour couper.

PAR M. DENIS LACASSE:

1145 C'est juste quelques mots à rajouter, c'est minime sur cet article-là.

PAR LE MÉDIATEUR:

1150 Bon, le déboisement dans des secteurs ayant fait l'objet de travaux sylvicoles subventionnés, ça doit être à peu près la même chose aussi, à savoir qui défraie.

Parce qu'on sait que s'il y a eu des travaux subventionnés, bien, le ministère va dire, si tu veux défaire ça, tu me rapportes mon argent. C'est tout à fait normal.

PAR M. MARIO TURENNE:

1155 Tout à fait.

PAR LE MÉDIATEUR:

1160 Bon bien, c'est cet aspect-là aussi qui doit être discuté.

Est-ce que c'est avancé un peu?

PAR M. MARIO TURENNE:

1165 Ça, ce bout-là, ils ont reconnu ça, c'est correct.

1170 Il y a tout l'aspect où ce que, bien souvent quand tu as une subvention pour faire de l'aménagement forestier, le producteur en fait, puis lui est considéré que son temps est une somme d'argent. Ça, c'est pas reconnu encore, c'est pas finalisé.

PAR LE MÉDIATEUR:

1175 OK. Avec Saint-Laurent?

PAR M. MARIO TURENNE:

Avec Saint-Laurent.

1180

PAR LE MÉDIATEUR:

Mais avec le ministère, c'est officialisé.

1185

PAR M. MARIO TURENNE:

Oui. Oui, parce que les travaux ont été faits. C'est juste de dire que si on a fait pour dix mille piastres (10 000 \$) de travail, on a reçu huit mille piastres (8000 \$) de subvention, bien, le deux mille (2000 \$), c'est moi qui l'assume, je le perds parce que tu fais ton chemin là. C'est dans ce sens-là.

1190

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est beau. Mais de toute façon, j'imagine que la subvention, le ministère a les indications comme quoi l'acériculteur a mis pour dix mille dollars (10 000 \$) de son temps, c'est ça?

1195

PAR M. MARIO TURENNE:

Bien, s'il y a une facture à payer, c'est sûr qu'il y a eu une émission d'un chèque à quelque part ou une reconnaissance de crédit à quelque part du ministère.

1200

PAR LE MÉDIATEUR:

En fait, il doit y avoir toute une espèce de protocole d'entente, j'imagine, avec vous là-dessus?

1205

PAR M. CLAUDE POULIN:

Au cours des dernières années, oui, mais il y a des érablières que ça fait quarante (40) ans qui sont aménagées, là.

1210

Une érablière, c'est du long terme, c'est pas juste l'année passée puis il y a deux (2) ans. Il y a beaucoup de travail qui a été fait au cours de d'autres générations aussi qui fait qu'aujourd'hui, c'est une érablière productive.

1215

PAR M. MARIO TURENNE:

Puis la façon de procéder du ministère a changé dans les dernières années, elle est beaucoup plus précise qu'elle l'était à l'époque aussi.

1220

Où ce qu'à l'époque, on faisait venir un ingénieur forestier, puis bon, comment on fait ça, puis OK, c'est beau, on fait ça de même, de même, de même, petit rapport pas tout à fait très complet. Donc il y a peut-être ces nuances-là dans certains cas.

PAR LE MÉDIATEUR:

1225

Peut-être aussi qu'il va falloir mettre peut-être un délai aussi là-dedans, parce que monsieur Poulin disait quarante (40) ans, depuis quarante (40) ans, mais peut-être que Saint-Laurent Énergies, lui, quarante (40) ans, il va dire, wow, un instant. Bon, peut-être qu'il va falloir s'entendre sur un délai, je sais pas trop.

1230

Mais ça fera partie sûrement des discussions, parce que je pense pas que Saint-Laurent Énergies va partir de voilà quarante (40) ans quand vous avez commencé à travailler sur l'érablière.

1235

PAR M. MARIO TURENNE:

1240

Non, mais dans le côté aménagement d'une érablière, on peut pas le voir beaucoup autrement, dans le sens où ce que l'érable, où vraiment où tu commences à t'en occuper puis t'assurer qu'elle voit le soleil, puis qu'elle est dans les bonnes conditions, ça prend ça, une quarantaine d'années, avant qu'elle vienne, je dirais, à son milieu d'adolescence pour qu'elle puisse produire dans le futur. Ça fait que c'est très long amener un érable à ce niveau-là.

1245

Peut-être que oui, vous avez raison, mais jusqu'à maintenant – tu sais, quand on fait du poulet, c'est six (6) semaines, mais là, une érablière, c'est cinquante (50) ans! C'est pas la même "game". C'est dans ce sens-là que je dis ça.

PAR M. DENIS LACASSE:

1250

Mais à date, on parlait toujours de travaux subventionnés.

PAR LE MÉDIATEUR:

Ah bon, OK. Les travaux subventionnés, ça va, on s'entend là-dessus, OK, parfait.

1255

PAR M. CLAUDE POULIN:

Si je peux apporter une petite précision! C'est que ces érablières-là, ça fait cent quarante (140) ans que c'est exploité.

1260

Puis au cours de toutes ces années-là, il y a toujours eu de l'aménagement, c'est sûr. Peut-être de différentes façons, peut-être pas toujours de la bonne façon, mais il y a eu de l'aménagement de fait.

1265

Puis dans une érablière, on retrouve assez fréquemment des érables qui ont deux cent cinquante (250) ans, c'est pas quelque chose qui repousse la semaine prochaine. C'est du très long terme.

PAR LE MÉDIATEUR:

1270

C'est une précision. OK.

L'utilisation des gravières?

PAR M. DENIS LACASSE:

1275

On a prévu des choses aussi. Mais notre demande à ce niveau-là a toujours été de dire, autant que possible, évitez d'aller faire une trouée dans une érablière pour faire une gravière.

PAR LE MÉDIATEUR:

1280

Ah bien oui, on comprend que c'est logique, là. Il y en a quelques-unes?

PAR M. DENIS LACASSE:

1285

Il y en a déjà quelques-unes.

PAR M. MARIO TURENNE:

1290

Il y a déjà des existantes.

PAR LE MÉDIATEUR:

1295

C'est ça, parce qu'on est arrivés dans une cet après-midi, tous les deux (2), puis à un moment donné, on s'est rendus dans un champ, c'était plus un chemin, on était tellement curieux, on a été obligé de reculer, on voyait pas grand-chose en arrière!

PAR M. CLAUDE POULIN:

1300

Ça aurait été intéressant que vous ayez un guide.

PAR LE MÉDIATEUR:

1305 Mais je dois dire que le MRNF nous a proposé d'avoir quelqu'un, et j'ai refusé. Parce qu'on fait toujours nos visites de terrains seuls, en fait l'équipe de la Commission. C'est sûr que probablement que ça aurait été plus vite si on avait eu un guide, mais ça fait rien, on a apprécié beaucoup notre après-midi.

1310 Bon, le déneigement des chemins, vous en avez parlé un peu tantôt, donc je présume qu'il y a encore des choses à régler de ce côté-là?

PAR M. MARIO TURENNE:

C'est ça.

1315 **PAR LE MÉDIATEUR:**

La remise en état des aires de stationnement?

PAR M. DENIS LACASSE:

1320 Ça, c'est pas mal réglé.

PAR LE MÉDIATEUR:

1325 C'est pas mal réglé, mais juste pour mon information personnelle, quand vous parlez d'aires de stationnement, c'est où exactement?

PAR M. CLAUDE POULIN:

1330 Le stationnement et débardage.

PAR LE MÉDIATEUR:

1335 Mais du stationnement dans les érablières?

PAR M. MARIO TURENNE:

1340 À la base de. Ce qu'on comprenait, c'est que lors de leur projet, ils devront avoir des aires pour mettre des roulottes.

PAR LE MÉDIATEUR:

Ah OK, OK.

1345

PAR M. MARIO TURENNE:

Pour s'installer, des aires de stationnement.

1350

Puis les aires de débardage, bien là, c'est le même débat où ce que les ponceaux qu'on avait tantôt, à savoir – présentement, j'ai pas besoin d'aires de débardage, parce qu'il y en a une naturelle là. Mais quand il y aura un chemin qui va passer ici, j'ai plus accès à cette aire de débardage là, donc il faut en créer une nouvelle.

1355

Puis selon le chemin, comment il passera, peut-être que ça en prend une nouvelle aux trois cents pieds (300 pi). C'est bien différent d'avoir accès partout dans l'érablière que d'avoir un chemin.

Ça, encore là, c'est la mécanique de comment qu'on s'entend si on n'est pas d'accord.

1360

PAR LE MÉDIATEUR:

OK. Le réseau de tubulure.

1365

PAR M. DENIS LACASSE:

Ça, c'est un des gros problèmes.

PAR LE MÉDIATEUR:

1370

Je présume, parce que c'est par là que l'eau passe.

PAR M. DENIS LACASSE:

1375

Les tubulures, le problème pour les acériculteurs, est pas l'éolienne comme le chemin encore. Puis le chemin, c'est que si on fait un nouveau chemin dans la tubulure, il faut tout reconfigurer le système.

Si on élargit un chemin, puis que de la tubulure longe le chemin, bien, il faut la reconfigurer.

1380 Un système de tubulure, peut-être pour Rafael, c'est qu'il faut que ce soit dans une pente. Il y a une pente à respecter à partir de l'arbre, et si je reconfigure, puis que je change, puis là, j'ai plus ma pente, bon.

1385 Puis là, on avait convenu qu'on faisait affaire avec un spécialiste pour faire des propositions, de refaire le design, mais encore là, si on s'entend pas, ça va sur une mécanique d'arbitrage qui est sur ce point-là.

PAR M. MARIO TURENNE:

1390 C'est un petit peu au-delà de la mécanique d'arbitrage dans le sens où, mettons que le spécialiste vient, propose trois (3) solutions. La première est vraiment trop dispendieuse autant Saint-Laurent que les acériculteurs ne souhaitent pas travailler de cette façon-là, mais les deux (2) autres, il y en a une qui coûte vraiment pas cher puis l'autre un peu plus cher. Saint-Laurent dit moi, je paie pour la pas chère.

1395 Mais l'acériculteur, lui, il dit, regardez, moi, je suis pas prêt à vivre avec les problèmes que cette solution-là pas chère va m'emmener pour le restant de ma vie à travailler dans cette érablière-là. Tout le monde qui va venir travailler ici vont avoir ce même problème là.

1400 Dans le passé, j'utilisais toujours l'exemple de la pieuvre, peut-être en avez-vous vu aujourd'hui quand vous avez été dans le réseau de tubulure, mais c'est un endroit où ce qu'il y a plusieurs petits tuyaux qui sont plantés dans un gros qui, eux, vont porter ça dans un tuyau plus gros pour que la succion puisse se faire, là. Ça l'a des beaux côtés, c'est bien "cute", mais ça l'a des inconvénients, cette méthode-là.

1405 Les stations de pompage aussi, ça en a. Mais on pense que le producteur acériculteur en dernier de tout, ça devrait être lui qui choisit la méthode avec laquelle il va travailler pour le restant de ses jours.

1410 Il doit avoir un pouvoir un petit plus décisionnel que laisser ça dans les mains de quelqu'un d'autre qui peut être influencé puis qui n'aura pas vraiment l'intérêt de son quotidien par la suite.

1415 Puis ça, c'est du vécu, puis c'est une méthode de travail qui vient d'être affectée dans son quotidien de tous les jours. C'est pour ça que ce petit bout là est pas mal plus "touché" quand on en discute.

PAR LE MÉDIATEUR:

1420 OK. L'accès aux érablières durant la construction?

PAR M. MARIO TURENNE:

Il faut s'assurer que ça va bien se faire. Il y a des périodes où ça peut être fait.

1425

Il y en a d'autres que vraiment, il faudrait pas, il faudrait vraiment pas.

1430

Couper une bonne coulée d'eau peut avoir des impacts économiques énormes, ne serait-ce que ce serait trois (3) heures de temps, un manque d'électricité pour une raison X, puis que ça a été mal planifié, parce que j'ai jamais vu le désir de l'entreprise de ne pas bien planifier ses choses, mais mettons que ça serait mal planifié pour X raison, des erreurs ou une mécanique qui brise, bien, ça peut avoir des impacts économiques énormes.

Puis ça, ça inquiète beaucoup. Ça inquiète beaucoup.

1435

Se faire dire que les travaux se font au mois de novembre, là, je pense que ça aiderait beaucoup. Pour déplacer la ligne électrique, faites-le donc pendant que personne travaille dans ces érablières-là, on va le faire à ce moment-là.

PAR LE MÉDIATEUR:

1440

En fait, il s'agirait de planifier entre vous et Saint-Laurent Énergies un calendrier de réalisation, finalement.

PAR M. DENIS LACASSE:

1445

C'est parce que quand on avait commencé ces discussions-là avec TransCanada PipeLines, parce qu'au début, on avait commencé avec une autre compagnie, elle n'a pas eu le OK d'Hydro-Québec dans l'appel d'offres. Ça fait que tout ce bout de discussion là est tombé à l'eau.

1450

Là, Saint-Laurent revient, puis là, Saint-Laurent, parce que TransCanada nous disait: On va faire les travaux en dehors de votre période de pointe. Mais là, Saint-Laurent revient en disant, notre période est tellement courte qu'on n'aura pas le choix de faire des travaux pendant que vous allez exploiter.

1455

Donc ça va prendre une superbonne planification.

PAR LE MÉDIATEUR:

1460

Effectivement. C'est sûr qu'ils ont une contrainte qui est le laps de temps relativement court qu'ils ont pour construire leur parc éolien, compte tenu que je pense qu'il faut qu'ils produisent...

PAR M. DENIS LACASSE:

En 2012, je pense.

1465

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est assez rapide. Et d'autre part, j'imagine qu'ils veulent pas que leurs éoliennes coûtent plus cher parce que les prix augmentent...

1470

PAR M. DENIS LACASSE:

Ils ont des pénalités pour l'Hydro.

1475

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est ça. Ça fait que je pense qu'en bout de ligne, tout le monde a intérêt à travailler ensemble pour essayer d'en arriver à un consensus qui va faire que ça va être gagnant-gagnant.

1480

PAR M. MARIO TURENNE:

Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

1485

C'est juste ça.

Il y avait aussi, bon, l'accès sécuritaire aux infrastructures acéricoles en période de glace. Vous en avez parlé un petit peu tantôt. Là, c'est quelque chose qu'on connaît pas, puis je présume aussi qu'il y a des possibilités que cet aspect-là soit pas vraiment bien documenté. Je sais pas si c'est bien documenté?

1490

PAR M. DENIS LACASSE:

Ça existe, des jets de glace, mais par rapport à des arrêts de glace, c'est pas documenté du tout du tout.

1495

Dans le protocole, qu'est-ce qu'on essayait de prévoir, comme on peut pas le prévoir avant, c'est que si ça se produit, comment qu'on va l'observer, comment on va le documenter, puis comment qu'on va l'indemniser ou on va le corriger, le problème.

1500

Puis encore là, on fait appel à un spécialiste, puis on retombe dans la même question aussi...

1505

PAR M. MARIO TURENNE:

Du spécialiste, puis de délai. Quand ça sera réglé, compte tenu qu'on connaît pas ça.

1510

Demain matin, un acériculteur appelle, j'ai eu un jet de glace, un de mes employés s'est blessé, c'est quoi le délai qui vient avec tout ça? Il faut rattacher ça.

PAR M. DENIS LACASSE:

En lisant le texte, vous aurez une bonne idée où on est rendu.

1515

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui c'est ça, on va en prendre connaissance demain, ça va nous donner une bonne idée.

1520

La détection des fuites dans les réseaux de tubulure. Ça, je présume que c'est toujours suite à un jet de glace?

PAR M. MARIO TURENNE:

1525

Non. Ça, c'est dû aux éoliennes pures et dures. Ça peut pas être d'autre chose que les éoliennes.

1530

Le fait du sifflement ou du wouche de l'éolienne qui passe devant son poteau. Dans une érablière, la façon de détecter les fuites qu'on appelle, nous autres, c'est où ce que le tuyau est pas bien installé dans l'érable, c'est pas colmaté correctement, bien, il y a un petit silement qui se fait, très faible. C'est la façon de faire, de se promener dans l'érablière pendant qu'il y a aucun bruit, d'aller écouter ça, puis de détecter ça, puis dire oups, ça sile par là-bas, je m'en vas là. Je m'en approche, puis au son, tu viens de tomber dessus.

1535

Il y a rien qui documente une éolienne près d'une érablière, qui permettrait de dire, non, c'est pas grave, regarde, on va faire ça de telle façon dorénavant, puis ça va être corrigé, tu vas les trouver pareil, tes fuites. Il y a rien qui existe.

1540

Puis la nature fait en sorte que jusqu'à maintenant, on n'a rien trouvé encore personne pour le faire autrement que ça.

Puis le son de l'éolienne va, nous on prétend, venir affecter cette capacité-là des producteurs de bien rendre étanche leur réseau de tubulure, puis ils vont avoir des pertes dues à ça, c'est sûr.

1545

Un petit jet d'air qui rentre tout le temps, bien, ça fait en sorte que le siphon est pas de la même tension, de la même pression d'air dedans...

PAR M. DENIS LACASSE:

1550

Le vide.

PAR M. MARIO TURENNE:

1555

Le vide d'air.

PAR M. DENIS LACASSE:

Pas une pression, l'inverse.

1560

PAR M. MARIO TURENNE:

Excusez. Mais je pense que tout le monde a bien saisi ce que je voulais dire.

1565

C'est la problématique, puis ça, il y a rien qui est documenté là-dessus. Puis c'est un élément encore là qui est du quotidien des producteurs, puis ça les inquiète beaucoup beaucoup.

PAR LE MÉDIATEUR:

1570

C'est des choses à discuter.

PAR M. MARIO TURENNE:

Oui, ça, c'est un point pas mal important.

1575

PAR M. DENIS LACASSE:

Encore là, on a un bout de fait.

PAR M. MARIO TURENNE:

1580

Oui, on a un bout de fait par exemple. Ils reconnaissent le fait que c'est possible, mais ils reconnaissent qu'il y a rien d'écrit là-dessus. Ils reconnaissent qu'ils savent pas quoi faire, puis on va faire des études.

1585

Mais les études, ça donne rien. Si mettons, ça arrive la première année, là, on sera pas en train d'étudier, si le gars a perdu deux cent mille piastres (200 000 \$) de revenus à cause de ça, il va falloir le dédommager pour, puis ainsi de suite. Il faut tout encadrer ça.

PAR LE MÉDIATEUR:

1590

J'essaie de voir, quand vous parlez de deux cent mille (200 000 \$), je connais rien dans le sirop, j'aime beaucoup le sirop, mais à part de ça, je connais pas grand-chose, mais quand vous dites, bon, s'il y en a un que si le siphon est mal rentré, donc ça peut aller jusqu'à deux cent mille (200 000 \$) de pertes?

1595

PAR M. MARIO TURENNE:

Pas pour ce trou-là, pour la ligne. Si c'est une perte continue à tous les endroits sur cette ligne-là...

1600

PAR LE MÉDIATEUR:

Mais il faut qu'il y en ait à chaque endroit?

1605

PAR M. MARIO TURENNE:

Bien oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

1610

Mais règle générale, c'est assez rare. Bien, j'imagine que ça peut se retrouver qu'il y ait un embout qui soit mal installé dans l'arbre, mais qu'il y en ait sur toute la ligne, c'est parce que le gars sait pas comment faire, non?

1615

PAR M. MARIO TURENNE:

Non, non, c'est une question...

PAR LE MÉDIATEUR:

1620

Je m'excuse, mais là, je comprends qu'il y ait un gros sourire, puis ils ont raison, parce que je connais rien là-dedans!

PAR M. MARIO TURENNE:

1625

Claude l'expliquera comme il faut, mais il y a une question de nature là-dedans et de gels-dégels qui viennent faire en sorte que ça déplace le petit chalumeau.

1630

Ça fait que c'est pas juste de le faire une fois comme il faut. Si ça se met à geler puis à dégeler, bien, il peut se déplacer, puis il peut se créer – vas-y Claude.

PAR M. CLAUDE POULIN:

1635

Si on commence en début de saison! Le gel est là, de temps en temps il y a des petites périodes qui peuvent durer une (1) heure, trois (3) heures, peut-être toute la journée, on sait jamais, peut-être vingt-quatre (24) heures. Donc pour surtout les grosses érablières, l'important, c'est de colmater la fuite le plus rapidement possible.

1640

Donc il peut y avoir une fuite dans un secteur donné qui va baisser le vacuum de ce réseau-là qui a un pouce (1 po) de gros, exemple. Mais ça prend, exemple, deux (2) ou trois (3) chalumeaux qui vont faire défaut pour baisser tout le tube un pouce (1 po) jusqu'en bas, qui a cinq cents (500) entailles, il y a huit cents (800) entailles, mille (1000) entailles.

1645

Si on continue! Tout le réseau finit qu'il s'en va tout à la station de pompage ici en bas. C'est prouvé que si le vacuum à la station de pompage est à quinze (15) plutôt qu'à vingt (20), c'est cinquante pour cent (50 %) de production.

1650

Donc à force d'avoir des fuites, oui, on peut partir à quinze (15) au printemps, on peut même partir à douze (12), puis s'il y a beaucoup d'écureuils, on peut partir à dix (10). Donc c'est important de faire nos fuites le plus rapidement possible.

Oui, ça se fait à la vue. Ça, c'est la finition qui va se faire à la vue.

1655

La première, c'est: Est-ce que j'ai du vacuum sur mon "main" d'un pouce (1 po)! Après ça, si j'ai du vacuum, on le suit, puis on détecte les plus grosses fuites. Là, les érables, c'est juste au point de congélation.

Donc on trouve la première fuite du long du collecteur un pouce (1 po), mais la deuxième, on la trouve pas, parce qu'elle est gelée. Ça, c'est ce "main" là, ainsi de suite.

1660 Chez nous, il y en a deux (200) ou trois cents (300), en tout cas. Plus on fait ça vite, mieux c'est.

1665 S'il y a du bruit qui nous empêche de colmater ces fuites-là, oui, ça pourrait être cinquante pour cent (50 %) de revenus, puis cinquante pour cent (50 %) de revenus chez nous, oui, ça pourrait être au-dessus de cent mille (100 000 \$). Chez lui, encore plus, puis chez lui, un petit peu moins, ça dépend.

PAR LE MÉDIATEUR:

1670 Ça dépend des érablières.

PAR M. CLAUDE POULIN:

1675 C'est ça. Ça dépend du nombre de sujets.

PAR LE MÉDIATEUR:

1680 Puis je présume, parce que vous me dites que c'est toujours à la vue ou encore au bruit, sur le chose, il y a pas moyen d'avoir des affaires de pression qui vous indiqueraient, est-ce que ça existe?

PAR M. CLAUDE POULIN:

1685 Oui, c'est un cadran à vacuum, ça mesure les pouces de mercure. Chaque acériculteur ou travailleur en a un dans ses poches. Puis lorsqu'il arrive à la tête du "main", bien, il prend le vacuum. Il y a des acériculteurs qui en ont à chaque collecteur.

Mais ça reste que ça dit que c'est à quatorze (14). Fais ta job. Ça fait que là, il faut le trouver.

1690 La seule solution, c'est les oreilles les premiers jours. Après ça, viennent les fuites à vue qu'on appelle. Là, le processus est beaucoup plus lent, donc s'il faut les faire toutes à vue dès le départ, bien, on peut perdre une (1) semaine, une semaine et demie (1 ½). Il y a des fois, les sucres, ça va durer juste trois (3) semaines; il y a des fois que ça dure un mois et demi (1 ½). Ça dépend des années.

1695 Mais nos fuites se font toujours lors du début de saison où c'est là le plus important. C'est là qu'on va aller chercher notre revenu de toute l'année.

1700

PAR M. DENIS LACASSE:

Parce qu'avec la compagnie, on parlait, si c'est documenté, que certaines éoliennes emmènent ces problèmes-là, la compagnie disait, bon bien, on pourrait tu voir si on pourrait pas l'arrêter, cette éolienne-là, une semaine, le temps que ce travail-là se fait. On a exploré différentes choses, là.

1705

PAR M. CLAUDE POULIN:

Oui, ils sont au fait. Mais en dernier, ce qu'ils nous disaient, bien, s'il y a un problème, on verra.

1710

Ça, on réglera le problème à ce moment-là.

PAR M. MARIO TURENNE:

C'est le "verra" qui nous inquiète.

1715

PAR LE MÉDIATEUR:

Il vaut mieux prévenir.

1720

PAR M. CLAUDE POULIN:

Ce serait peut-être mieux.

1725

PAR M. MARIO TURENNE:

Dans les exemples que Claude emmenait, c'est bien sûr que c'est des "mains" où ce que tu peux placer une jauge à l'extrémité. Parce que si tu as deux cent mille (200 000) entailles, tu peux pas les rentailler à tous les jours.

1730

PAR LE MÉDIATEUR:

Non, effectivement. Ça prendrait cent cinquante (150) puis deux cents (200) employés.

1735

PAR M. MARIO TURENNE:

Ça finirait plus.

1740 **PAR M. CLAUDE POULIN:**

Ça prend quelqu'un qui a de l'expérience. Les nouveaux employés travaillent toujours avec des anciens pour l'apprendre, le métier. On va envoyer quelqu'un faire des fuites, il va revenir...

1745 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Il y en a pas.

1750 **PAR M. CLAUDE POULIN:**

Non, ça va bien!

PAR LE MÉDIATEUR:

1755 Les projets de développement futurs des permissionnaires?

PAR M. MARIO TURENNE:

1760 On est sous l'impression que ce sera pas seulement ces éoliennes-là, il y en aura qui seront rajoutées, ne serait-ce qu'un projet municipal qui pourrait arriver avec une dizaine d'éoliennes supplémentaires.

PAR LE MÉDIATEUR:

1765 En fait, ils ont un projet communautaire effectivement qui est sur les terrains de Domtar. Je pense que c'est dix (10) ou douze (12) éoliennes, en autant qu'évidemment, parce que dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec 2009-12, donc en autant qu'Hydro-Québec accepte leur projet.

1770 Je dois vous dire qu'il y a beaucoup beaucoup de demandes qui ont été adressées à Hydro-Québec, puis c'est pas beaucoup de mégawatts en bout de ligne, je pense que c'est deux cent cinquante mégawatts (250 MW).

1775 Ça veut dire, puis si je me trompe pas, je pense qu'il y en avait au-dessus de huit-neuf cents mégawatts (800 MW-900 MW), il y avait des projets pour huit-neuf cents mégawatts (800 MW-900 MW), donc lesquels seront retenus!

1780 Deux cent cinquante mégawatts (250 MW) sur un projet à vingt-cinq mégawatts (25 MW), dix (10) projets, c'est pas beaucoup, à travers la province, incluant les choses avec les municipalités, sans les municipalités, avec les bandes indiennes, sans les bandes indiennes.

Mais ça se peut qu'il y en ait un effectivement, un projet ici, comme ça se peut qu'il y en ait pas dans l'immédiat.

PAR M. DENIS LACASSE:

1785

Mais sur ce point-là, on voulait surtout adresser la question à savoir si l'acériculteur dans l'avenir veut refaire une nouvelle cabane à sucre, quelle hauteur qu'il va avoir droit, s'il veut refaire un nouveau poste de pompage, à quelle distance qu'il peut être d'une éolienne pour l'avenir, c'était ça nos préoccupations.

1790

PAR LE MÉDIATEUR:

Est-ce que ces aspects-là ont été documentés? En tout cas, dans l'étude d'impact, on ne le voit pas.

1795

Mais est-ce que ça a été documenté par Saint-Laurent Énergies? Est-ce que dans vos discussions...

PAR M. DENIS LACASSE:

1800

Bien, Saint-Laurent nous dit, on n'a pas objection à ce que vous construisiez jusqu'à vingt mètres (20 m) de haut, à la hauteur des arbres, parce que ça reviendra pas à interférer sur le vent dans nos éoliennes.

1805

La distance, il faut être logique aussi, si on veut pas que l'éolienne soit à telle distance de la cabane à sucre, il faut pas que la cabane à sucre après ça...

PAR LE MÉDIATEUR:

1810

Se rapproche de l'éolienne.

PAR M. DENIS LACASSE:

1815

Il reste par contre, on a senti une réticence de la compagnie quand on parlait des postes de pompage.

Autrement dit, il était prêt à reconnaître la cabane à sucre comme un élément important, mais les postes de pompage, on n'a pas senti qu'il accordait une importance.

1820

Mais pour l'acériculteur, ce bâtiment-là où sont situées les pompes – le poste de pompage, ça, c'est un système secondaire où le vacuum s'en vient à un endroit dans une vallée, puis il est repoussé après ça à un autre endroit.

PAR M. MARIO TURENNE:

1825

C'est très stratégique.

PAR LE MÉDIATEUR:

1830

C'est ça, mais les postes de pompage, c'est pas une grosse cabane, entre vous puis moi. Il y en a pour l'alimentation en eau potable, c'est pas gros, les postes de pompage.

Puis il avait de la difficulté avec ça?

1835

PAR M. MARIO TURENNE:

Peut-être juste l'aspect – oui, c'est sûr que si tu mets dix par dix (10 pi X 10 pi), tu mets une pompe. Mais le poste de pompage, il y a beaucoup plus d'équipements que ça à l'intérieur.

1840

Il faut que tu aies l'entrée de toutes les réserves d'eau, tous les connecteurs qui vont à l'intérieur. Quand on a des érablières de deux mille (2000) entailles, oui, dix par dix (10 pi X 10 pi) ça peut faire la job, mais là, on parle de cinquante-soixante mille (50 000-60 000) entailles par érablière, même cent mille (100 000).

1845

PAR LE MÉDIATEUR:

Quel type de bâtiment que ça prend à ce moment-là?

PAR M. CLAUDE POULIN:

1850

Moi, chez nous, j'en ai un qui a, je sais pas, là, vite vite, à peu près seize pieds par vingt (16 pi X 20 pi).

PAR LE MÉDIATEUR:

1855

Mais ça devrait pas influencer auprès de Saint-Laurent Énergies, c'est pour ça que j'essaie de voir la difficulté.

PAR M. MARIO TURENNE:

1860

Avec les réservoirs qu'il y a en arrière, c'est beaucoup plus grand que seize par vingt (16 pi X 20 pi).

PAR M. CLAUDE POULIN:

1865

C'est ça. Il y a la cour, le stationnement qu'il y a.

PAR M. DENIS LACASSE:

1870

C'est parce qu'ils nous l'ont jamais montré sur des cartes, ils ont jamais inventorié les postes de pompage.

PAR M. CLAUDE POULIN:

1875

Les postes de pompage, bien, c'est ça, ça a jamais été inventorié sur les "maps". Les "maps" sont toujours un peu difficiles à comprendre.

PAR M. DENIS LACASSE:

1880

C'est pour ça que la plupart, ailleur, vous avez tout un système de caméras, un circuit fermé en caméra.

PAR M. CLAUDE POULIN:

1885

Oui. On a l'électricité qui arrive là aussi, la génératrice aussi pour certains postes, une génératrice d'urgence.

On dit poste de pompage, mais c'est le vacuum...

PAR LE MÉDIATEUR:

1890

Oui, c'est plus qu'un petit poste, c'est ça. Je pense qu'il s'agirait peut-être d'expliquer un peu c'est quoi votre poste de pompage, en disant, bon bien, ça prend tel et tel équipement, donc nécessité d'avoir telle grandeur par telle grandeur.

1895

Maintenant, si je veux avoir plus d'entailles, mettons, dans cinq (5) ans, parce qu'il va y avoir des érables qui vont venir à maturité, qu'on va pouvoir utiliser, donc je prévois aussi un certain espace supplémentaire pour ça.

1900

Mais ça aussi, il faut que l'acériculteur arrive avec quelque chose de précis à Saint-Laurent Énergies et là, à ce moment-là, ça va être plus facile d'en discuter.

PAR M. MARIO TURENNE:

1905

Tout à fait.

PAR LE MÉDIATEUR:

Ils vont avoir de l'ouvrage à faire, inquiétez-vous pas.

1910

PAR M. CLAUDE POULIN:

1915

Saint-Laurent Énergies, à venir à présent, ils ont fait beaucoup d'inventaires, on a vu beaucoup de personnes sur le terrain pour inventorier les souris, les grenouilles, en tout cas tout ce qu'on peut imaginer, les oiseaux, la faune ailée aussi.

PAR LE MÉDIATEUR:

1920

Ça, ça fait partie des exigences d'une étude d'impact du ministère de l'Environnement qui ont ces choses-là à vérifier, à valider.

Parce que vous comprendrez que les études d'impact vont au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1925

PAR M. CLAUDE POULIN:

Par contre, on n'a pas vu d'impact acéricole! On n'a pas vu d'étude d'impact acéricole. Moi, j'en ai pas vu, peut-être qu'il y en a une que j'ai pas vue.

1930

PAR M. MARIO TURENNE:

On n'en a pas vraiment trouvé.

PAR LE MÉDIATEUR:

1935

Bien, est-ce que ça s'est déjà fait antérieurement, c'est ça qu'il s'agirait de voir. Je parle pas nécessairement juste au Québec, mais peut-être dans d'autres endroits. C'est sûr que des érablières, il y en a pas beaucoup dans le monde. Plus au Québec, peut-être un peu en Ontario, mais pas vraiment.

1940

PAR M. DENIS LACASSE:

Un peu au Nouveau-Brunswick, un peu dans le Maine.

1945

PAR LE MÉDIATEUR:

Au début du Maine.

PAR M. CLAUDE POULIN:

1950

On est vraiment le noyau d'érablières, on est pas mal centré, on est dans le bouquet de fleurs, pas mal au centre.

PAR M. DENIS LACASSE:

1955

Parce que Saint-Robert, c'est la municipalité au Québec qui a le plus d'érablières.

PAR LE MÉDIATEUR:

1960

Oui, on a vu ça dans l'étude d'impact, effectivement. Et j'ai été royalement surpris d'apprendre ça, qu'il y en avait autant. Parce qu'il y en a beaucoup de privées, c'est ça?

PAR M. DENIS LACASSE:

1965

Il y a une partie privée, puis il y a une partie publique.

PAR LE MÉDIATEUR:

1970

Maintenant, si on continue! En parlant de vos projets de développement futurs, est-ce que ça a été discuté? Parce que j'imagine que vous envisagez peut-être, soit d'agrandir vos érablières?

PAR M. CLAUDE POULIN:

1975

Il y a peut-être quelques petits agrandissements. Nous autres, dans notre secteur, c'est pas mal limité, malgré que, exemple, disons, chez Martin Mercier, il pourrait y avoir à un moment donné une partie...

PAR M. LUC PÉPIN:

1980

Chez Domtar.

PAR M. CLAUDE POULIN:

Chez le ministère aussi.

1985

PAR M. DENIS LACASSE:

Il en reste très peu.

1990

PAR M. CLAUDE POULIN:

Mais pour le rang 12, on va l'appeler comme ça, c'est minime ce qui pourrait rester.

PAR LE MÉDIATEUR:

1995

OK.

PAR M. DENIS LACASSE:

2000

C'est plus, pas augmenter le nombre d'entailles, mais dans l'avenir, ça va être quoi les nouvelles technologies, ça, on le sait pas. Tu sais, voilà cinquante (50) ans, on n'aurait pas pensé qu'on aurait exploité les érables avec une tubulure, là.

PAR M. CLAUDE POULIN:

2005

Puis ça prenait pas de station de pompage non plus.

PAR LE MÉDIATEUR:

2010

Voilà cinquante (50) ans, je me souviens que j'allais avec grand-père, puis c'était un cheval en traîneau, puis là, on allait chaudière par chaudière, puis on mettait ça dans le baril.

La bande de protection de douze point cinq mètres (12,5 m), est-ce que vous pourriez m'expliquer en quoi ça consiste? Je pense le savoir, mais j'aimerais quand même peut-être l'expliquer un peu plus.

2015

PAR M. DENIS LACASSE:

2020

C'est une bande de compensation. Si on rélargit un chemin, bon bien, on va créer un plus grand corridor de vent. Puis les érables sont frileux, sont sujets aux vents puis aux courants d'air, puis aux variations de température.

2025 Mais là, on disait, bon bien, oui, vous allez nous payer les érables que vous allez couper pour élargir votre chemin, mais dans cette bande-là qui va rester, vu qu'elle va baisser de production, parce qu'elle, elle va tomber exposée, on a peut-être coupé dans le bord du chemin des sapins ou d'autres essences, puis là, on est rendu direct aux érables.

2030 Mais là, la compagnie était prête à en indemniser cinquante pour cent (50 %) des érables qui étaient dans cette bande-là. Ça, c'était réglé.

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est réglé, OK.

2035 **PAR M. MARIO TURENNE:**

2040 Il y avait le bout où ce que, comment qu'on fait pour s'entendre avec l'entreprise – c'est tout le temps la même mécanique – mettons qu'il y en a juste trois (3) qui tombent, pour eux, on va tu téléphoner pour trois (3) érables qui ont tombé, là? Mais si ça arrive à tous les deux (2) ans, comment on procède?

2045 Ça fait qu'au bout de dix (10) ans, s'il y a de quoi à tous les deux (2) ans, bien à un moment donné, ça fait un petit tas d'érables, puis ça se répercute tout au long du chemin. Parce qu'ils parlent de quatre hectares (4 ha) ou cinq hectares (5 ha) de chemin, je me souviens pas du chiffre exact. Mais quatre hectares (4 ha), on parle de deux kilomètres (2 km) de chemin. Je me souviens pas...

PAR M. RAFAEL CARVALHO:

2050 C'était le chemin de huit mètres (8 m) – je travaille pas en hectares, excusez-moi!

PAR M. MARIO TURENNE:

2055 En tout cas, quand il nous discutait, quand on faisait une discussion, il était en hectares. Quand on ramène les hectares en kilomètres, ça fait à peu près deux kilomètres (2 km). C'est ce que je comprenais à l'époque.

Sur deux kilomètres (2 km), ça peut quand même avoir un impact, là.

2060 **PAR LE MÉDIATEUR:**

OK. Encore là, c'est une modalité d'application plus que d'autre chose, finalement, si j'en comprends bien votre énoncé.

PAR M. MARIO TURENNE:

2065

Oui. Sur la mécanique, eux autres disaient, bien, on va avoir un comité, puis on va vous donner un lien direct avec l'entreprise. C'est bien beau que je puisse jaser avec toi, mais si tu te préoccupes pas trop de mon problème, puis tu veux pas le régler, bien, même si j'ai un lien direct, il me donne quoi, ce lien-là?

2070

PAR LE MÉDIATEUR:

Effectivement. La reconnaissance de la participation particulière des permissionnaires dans la mise en place de mesures d'atténuation? C'est quoi ce sujet-là?

2075

PAR M. DENIS LACASSE:

Nous autres, on avait demandé un montant d'argent à la fin pour troubles et ennuis, qu'est-ce qu'on pouvait pas prévoir.

2080

On avait une liste qu'on a remise sur papier, qu'on pourrait déposer, qu'est-ce qu'on pouvait comprendre là-dedans.

2085

Un des exemples, il faut tout refaire une partie du système de tubulure chez Luc, parce qu'on fait un chemin. Oui, on va faire venir un spécialiste, il va dire qu'est-ce qu'on réinstalle, mais tout le temps que Luc va mettre dans cette partie de travail là, personne va le payer. Si la réorganisation se fait pas à la bonne période, puis qu'il manque le début des sucres, oui on paie la réinstallation, mais il y a rien qui est prévu pour les pertes.

2090

Puis c'était difficile à chiffrer ça, là. Puis on avait une dizaine de points qu'on pourra vous faire une liste.

2095

Mais on disait, on n'est pas capable de tout finement puis on pourrait tu s'entendre sur un montant. Parce qu'au niveau d'un parc éolien qui va s'installer sur le terrain privé, un privé, mettons qu'on irait s'installer chez Claude sur le privé, pour qu'il me donne un droit d'usage sur son terrain, je vais devoir lui payer une redevance pour toutes ces choses-là qui sont – oui, je te paie les dommages apparents, mais après ça, pour l'utilisation de ton terrain, pour tous les troubles que ça va te donner, bien, c'est un "package deal", c'est un montant.

2100

Dans le cas sur terres publiques, les redevances vont au propriétaire du terrain, au ministère, donc l'acériculteur a absolument rien. Les acériculteurs, qu'est-ce qu'ils nous disaient, ils nous disaient, c'est bien beau de prévoir qui va payer le nouveau tube, mais si j'ai d'autres pertes, qui me paie ça?

2105

Puis ça, la compagnie a fini à la fin en disant, bon bien, on va mettre un montant d'argent, sept mille cinq cents dollars l'hectare (7500 \$/ha).

2110

Sept mille cinq cents dollars l'hectare (7500 \$), quatre hectares (4 ha), ça fait trente quelques mille pour vingt (20) ans de la durée du parc à partager entre X acériculteurs, c'était pas beaucoup.

PAR M. MARIO TURENNE:

2115

Ce qu'on a toujours compris, quand on a adressé ces sujets-là, l'entreprise n'a jamais voulu reconnaître cet aspect-là. Peut-être que légalement, ils ont la crainte de créer un précédent, compte tenu que c'est sur les terres publiques, je le sais pas, je présume.

2120

Mais ils restent purs et durs. Ils n'ont jamais voulu reconnaître ça, puis jamais voulu faire une discussion de fond là-dessus, à part de nous expliquer pourquoi qu'ils pouvaient pas discuter de ça.

PAR M. DENIS LACASSE:

2125

Ils nous ont dit à un moment donné, bon bien, adressez-vous au propriétaire du terrain, c'est à lui qu'on va donner la redevance, c'est à lui que la question devrait s'adresser, parce qu'il permet un autre usage en plus sur son terrain, puis cet autre usage là qu'il permet sur son terrain vous amène des problèmes.

2130

C'est pareil comme si on disait à la compagnie, comme si je loue un appartement, puis après un certain temps, ils mettent un autre locataire dans le même appartement, puis ils continuent à me charger le même loyer. On disait oui, tu devrais me donner une compensation pour ça, là.

PAR M. MARIO TURENNE:

2135

C'est pas mal là-dessus que les discussions ont terminé. C'est un sujet qui était dur à aborder.

PAR LE MÉDIATEUR:

2140

Probablement qu'il sera peut-être dur aussi à aborder dans la médiation, dépendamment de la réceptivité aussi de Saint-Laurent Énergies à vos propositions, à vos demandes.

PAR M. DENIS LACASSE:

2145

C'est pour ça qu'on demandait que le ministère soit là.

PAR LE MÉDIATEUR:

2150 Ah, le ministère va être là, effectivement. Je présume que ça va être, je pense que c'est la directrice régionale qui va être présente, donc en principe, en mesure de prendre les décisions, normalement. Ça fait qu'on verra ce qu'il en est.

PAR M. MARIO TURENNE:

2155 Son nom, c'est?

PAR LE MÉDIATEUR:

2160 Madame Lambert, Marie-Claude Lambert. Et elle nous a fait part qu'elle avait été pas mal présente tout au cours des discussions qu'il y avait eues entre vous, je pense, et Saint-Laurent Énergies. En tout cas, elle semblait très très au fait du dossier.

PAR M. DENIS LACASSE:

2165 Elle est arrivée sur le tard.

PAR M. MARIO TURENNE:

Elle est arrivée très tard dans le processus, oui, très tard, disons ça.

2170 **PAR M. DENIS LACASSE:**

2175 Peut-être un élément, parce que quand on avait discuté avec TransCanada, l'autre promoteur avant, on avait essayé d'avoir une discussion avec le ministère, la compagnie et les acériculteurs ensemble.

2180 Et le ministère nous avait fait réponse à l'époque, on recule de deux (2) ans, en disant, on va signer une entente à trois (3), mais après les audiences du BAPE, on n'est pas intéressé à commencer à négocier tout de suite, sachant pas toutes les exigences qui vont être mises sur la table, on attend d'avoir le portrait global et après ça, on fera une entente.

Ça fait que quand Saint-Laurent nous a cogné à la porte en disant, bien, c'est nous autres asteur les nouveaux, on a repris les discussions, en sachant très bien que le ministère nous avait dit, je veux pas être là tout de suite au départ.

2185 Parce que cette dame-là est venue une seule fois quand on a eu une rencontre avec le monde municipal. Elle n'a pas participé à aucune des séances de négociation, des discussions.

PAR LE MÉDIATEUR:

En tout cas, elle semblait bien au fait du dossier.

2190

PAR M. DENIS LACASSE:

Bien, au lendemain de la rencontre avec le monde municipal, je l'avais appelée pour lui donner quelques éléments.

2195

PAR LE MÉDIATEUR:

Mais elle sera là jeudi, effectivement. Il va y avoir deux (2) personnes du ministère du Développement durable aussi.

2200

Puis c'est ça, dans votre requête, parce que là, je pense qu'on a tout passé la liste qui avait été identifiée, mais dans votre requête, sur les pages subséquentes, il y avait des choses sur lesquelles vous focalisiez beaucoup. Donc je vais les lire rapidement.

2205

Il y avait la localisation des chemins ainsi que l'élargissement des chemins existants qui devraient éviter les érablières.

La localisation de certaines éoliennes devrait se faire à une certaine distance des peuplements d'érables.

2210

Le risque d'érosion des sols, donc ça revient.

La difficulté de détection des fuites d'air dans les systèmes de tubulure.

2215

Les jets de glace.

La création de trouées d'air.

La sécurité des équipements appartenant aux permissionnaires, vol et vandalisme.

2220

L'installation de barrières, donc il y aurait la question de permission du MRNF.

Et les coûts absorbés par Saint-Laurent Énergies.

2225

Bon, je pense que c'est les autres éléments qui semblaient les plus susceptibles de faire partie de la médiation.

2230 Maintenant, tantôt, monsieur Lacasse mentionnait que vous pourriez me faire une liste peut-être plus exhaustive, si c'était possible, demain, en tout cas dans le cours de la journée demain de le faire.

PAR M. DENIS LACASSE:

2235 Je peux vous les déposer ce soir.

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, si vous l'avez ce soir.

2240 **PAR M. DENIS LACASSE:**

Je peux avoir cinq-six (5-6) copies, pas neuf (9). Je m'attendais pas à un chiffre aussi haut.

2245 Le premier document, c'est "Attentes des permissionnaires exploitant des érablières sur les terres publiques". Le premier sujet qu'on met, c'est la localisation. Je vais vous le remettre, vous pourriez suivre.

PAR LE MÉDIATEUR:

2250 Merci.

PAR M. DENIS LACASSE:

2255 On voulait, en trois (3) points, nos attentes. L'item A2, les éléments à prendre en considération. On voudrait vous sensibiliser au fait qu'en Gaspésie puis au Bas-Saint-Laurent, dans ces deux (2) régions-là, eux autres se sont donné un plan de développement du territoire agricole volet Bas-Saint-Laurent; et à l'intérieur, ce qu'on comprend de ce document-là, c'est qu'ils ont pas l'intention de vouloir mettre des parcs éoliens dans les érablières, eux autres, en disant, ça rentre pas dans les éléments d'harmonisation chez eux.

2260 Au niveau de 2B, au niveau des orientations gouvernementales, on vous a mis en annexe du document B un extrait qui vient dire que dans les régions où le potentiel éolien est indéterminé – je suis au troisième paragraphe, le document B, deuxième page, troisième paragraphe avant la fin, la dernière phrase du troisième paragraphe:

2265 "Enfin, dans les régions où le potentiel éolien est indéterminé, des demandes d'utilisation des terres du domaine de l'État pour les éoliennes sont étudiées de façon ponctuelle en fonction du cadre d'analyse."

2270 Donc dans notre cas en Estrie, parce qu'on se trouve en Estrie, il y a pas de plan régional, donc ça devient du cas par cas, ce qu'on comprend.

2275 Par la suite, on vous met sur la table 2C qui dit que "L'encadrement du développement éolien sur les terres du domaine de l'État", ça, c'est le document C. Je suis dans l'avant-dernier paragraphe, toujours de la dernière page:

"Dans chacune des régions, ces objectifs d'harmonisation pourront être modulés afin de tenir compte des particularités territoriales et de la valeur qu'accordent les intervenants du milieu."

2280 Donc ils nous disent que dans régions comme dans l'Estrie, c'est du cas par cas, puis ça devra être modulé selon des éléments d'harmonisation à mettre en place.

2285 Par la suite, le cadre d'analyse que le gouvernement s'est donné pour l'implantation d'éoliennes sur les terres publiques, parce que là, il faut se référer au cadre d'analyse général, mentionne que quand on est sur des territoires qui servent à des fins spécifiques comme les érablières ou les bleuetières, il faut que le projet respecte la vocation du territoire. Donc ça veut dire quoi, les éléments d'harmonisation, pour respecter les utilisations! Et on a voulu savoir c'était quoi, ça, ces éléments d'harmonisation là.

2290 Et on vous amène à l'annexe E de votre document qui est le "Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes", puis ils disent à l'intérieur de cela qu'il faut qu'il y ait, à l'intérieur d'une lettre d'intention, là, je suis rendu à F, c'est là que le ministère va indiquer à la compagnie c'est quoi les éléments d'harmonisation qu'il doit prendre en compte.

2295 Mais on a demandé au ministère de nous dire c'était quoi ces éléments-là, nous donner une copie de la lettre d'intention, puis on a eu un non catégorique du ministère, dans le sens, en disant, adressez-vous à la Loi d'accès à l'information responsable au ministère.

Et là, on a eu une réponse en disant: c'est pas un document qu'on peut vous remettre!

2300 **PAR LE MÉDIATEUR:**

OK.

2305 **PAR M. DENIS LACASSE:**

Donc ce bout-là est un peu dans le néant, là.

On a refait une demande via la Loi d'accès à l'information générale, mais là, ça prend un certain délai, puis on n'a pas eu la réponse.

2310 Je reviens au document principal au niveau de localisation. Au niveau de l'item 3, localisation des éoliennes, nous autres, on aimerait que les éoliennes soient situées pas dans les érablières, la compagnie a fait un effort, mais qu'il y ait une zone tampon entre la partie qu'on va défricher pour l'éolienne puis les érablières.

2315 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Est-ce que c'est possible selon la configuration des terrains?

PAR M. CLAUDE POULIN:

2320 À notre connaissance, quand on y a été, ça avait l'air possible.

PAR M. DENIS LACASSE:

2325 Bien là, nous autres, la zone tampon, on parle d'à peu près quarante-cinq mètres (45 m). Ce que déjà le BAPE a déjà tenu compte dans une de ses décisions que j'ai vu l'autre fois, de New Richmond, pour une érablière.

On pensait que le quarante-cinq mètres (45 m) pouvait faire le travail.

2330 **PAR M. MARIO TURENNE:**

Il faut se rappeler que notre prémisse de base, ça a toujours été de dire, bon, faisons tous en sorte qu'il y ait pas d'impact dans les érablières, puis les éoliennes nous dérangeront pas, on n'aura pas de raison de s'objecter.

Ça a toujours été ça notre philosophie; on a toujours travaillé dans ce contexte-là.

PAR LE MÉDIATEUR:

2340 OK.

PAR M. DENIS LACASSE:

2345 Après ça, à la page 4 du document, on parle de sécurité pour les exploitants. C'est plus la sécurité des biens. Est-ce qu'on pourrait, à certains endroits, avoir une ou des barrières pour l'accès, là.

2350 Ça, la compagnie nous a dit, on n'a pas le pouvoir, c'est le ministère. Ce bout-là, il faut l'adresser au ministère.

Puis à la page 5, le protocole d'entente, il y a des éléments majeurs, des éléments secondaires, mais on en a fait une liste ensemble.

PAR LE MÉDIATEUR:

2355

Oui, c'est ça. Je pense que les éléments majeurs, c'est les autres qui sont nommés à la fin, à la toute fin, là, qui se trouvent à être les éléments majeurs.

2360

Les éléments secondaires, bien ça, je pense que Rafael a pris certaines notes pour qu'on puisse les identifier comme il faut. Je pense que c'est quand même assez intéressant.

Est-ce qu'il y a d'autres préoccupations?

PAR M. DENIS LACASSE:

2365

Il y a la durée de cette entente-là qu'on n'a pas eu encore le temps de discuter avec Saint-Laurent.

2370

Nous autres, on pense que ce protocole d'entente là devrait être d'une durée du temps d'exploitation du parc, la même longueur que le contrat avec Hydro-Québec.

Et qu'il faudrait prévoir une clause de renouvellement advenant qu'il y a une prolongation à la fin du vingt (20) ou vingt-cinq (25) ans pour un autre terme.

2375

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est ça. Bien oui, évidemment, si par exemple ils renouvellent toutes les éoliennes du parc, à ce moment-là, bien, je pense que ça pourra faire partie d'une entente.

2380

PAR M. DENIS LACASSE:

Une nouvelle entente à négocier.

PAR LE MÉDIATEUR:

2385

Comme vous dites, ça a jamais été discuté encore?

PAR M. DENIS LACASSE:

2390

Ce bout-là, on n'était pas rendu là.

PAR LE MÉDIATEUR:

OK, vous étiez pas rendu là.

2395

PAR M. MARIO TURENNE:

La crainte qu'on a, c'est que ce soit comme un téléphone cellulaire où ça se renouvelle tout seul à tous les mois. On voudrait éviter cet aspect-là.

2400

PAR LE MÉDIATEUR:

Est-ce qu'il y a d'autres préoccupations à part celles que vous nous avez identifiées ce soir?

2405

PAR M. DENIS LACASSE:

Pour vous aider, vu que vous allez avoir une copie du protocole, on a fait la liste des éléments secondaires puis les éléments importants.

2410

PAR LE MÉDIATEUR:

Excellent.

PAR M. DENIS LACASSE:

2415

Les éléments majeurs, c'est ceux-là ici.

Mais là, j'ai pas le projet de protocole en plusieurs copies.

2420

PAR LE MÉDIATEUR:

Mais ça, c'est pas grave, on va s'occuper. Avec une copie, on va faire les autres.

PAR M. DENIS LACASSE:

2425

Il me reste un seul document à vous donner, c'est celui-là, qu'est-ce qu'on incluait dans troubles et ennuis, troubles et inconvénients.

PAR LE MÉDIATEUR:

2430

OK. C'est certain que c'est intéressant de voir les points restant à négocier, éléments majeurs, puis les points restant à négocier éléments mineurs.

2435 Donc étant donné qu'on n'a pas eu le temps de prendre connaissance du projet d'entente qui
a été discuté jusqu'à présent avec Saint-Laurent Énergies, à ce moment-là, bien, c'est difficile de
regarder puis dire, bon, le deuxième, le troisième paragraphe, déterminer le nombre d'heures, bien,
il faut, je pense, qu'on en prenne connaissance et qu'on se l'approprie un peu, cette entente-là, de
façon à pouvoir faire part à Saint-Laurent Énergies mercredi matin de ce qu'il en est exactement,
là.

2440 **PAR M. DENIS LACASSE:**

C'était juste pour accélérer.

2445 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, c'est très très bien de nous avoir donné ces éléments-là. En tout cas, demain, Rafael et
moi, on va avoir un petit peu d'ouvrage à faire dans notre journée.

2450 **PAR M. MARIO TURENNE:**

Demain matin à l'ouverture des bureaux, on va vous faire parvenir notre protocole par
Internet; comme ça, vous l'aurez.

2455 **PAR LE MÉDIATEUR:**

En arrivant au bureau demain matin, on aura ça, pas de problème.

2460 Est-ce qu'il y a d'autres sujets sur lesquels vous aimeriez qu'on s'attarde ou pour vous, c'est
complet, en attendant ma rencontre avec Saint-Laurent Énergies, à savoir s'ils sont disposés à
procéder à la médiation?

PAR M. DENIS LACASSE:

2465 Peut-être un point, puis là, je vais prendre le cas de monsieur Luc Pépin, qui risque d'être un
des plus touchés!

2470 Parce que quand on a commencé ces discussions-là, on était en 2009, on avait une vague
idée où pouvaient être les chemins puis le projet, puis Saint-Laurent nous disait, bon bien, c'est
temporaire, on va faire un travail sur le terrain.

Dernièrement, durant l'été, la compagnie, comme monsieur Turenne vous disait, elle a été
voir les permissionnaires pour essayer de trouver la meilleure place possible pour ses chemins.

Parce qu'à venir jusqu'au printemps, la compagnie savait pas encore par quel côté qu'elle rentrerait dans son parc, ça fait qu'on était loin de savoir les chemins à l'intérieur du parc.

2475

Et une des propositions, des dernières propositions qui concernent Luc, c'est lui qui risque d'être le plus touché, si je ne m'abuse, Luc, ce nouveau chemin là passerait quasiment sur le terrain de ta cabane à sucre?

2480

PAR M. LUC PÉPIN:

Oui, dans la cour.

2485

PAR M. DENIS LACASSE:

Dans la cour de la cabane à sucre.

2490

PAR LE MÉDIATEUR:

Au pire, vous allez pouvoir vendre votre sirop à Saint-Laurent!

2495

Non, ceci étant dit, effectivement, bien, c'est un aspect qu'il faut regarder, parce que sinon, je pense, en tout cas, j'espère que Saint-Laurent Énergies a fait un bon bout de chemin, et j'espère qu'ils vont être en mesure de déposer finalement un plan d'ensemble le plus près de la réalité possible.

2500

À ce moment-là, ça va être plus facile de voir quels sont les inconvénients pour chacun et de quelle façon on s'organise, pour essayer de minimiser ou du moins, dans la mesure du possible, de minimiser ces aspects désagréables là.

2505

Maintenant, il faut comprendre, je veux bien aider à la médiation, mais s'il y a une fin de non-recevoir, moi, je vais être obligé de dire au ministre, bien écoutez, monsieur le ministre, il y a une fin de non-recevoir de la part de Saint-Laurent Énergies, la décision vous revient par la suite à savoir s'il y aura une audience publique ou non.

2510

PAR M. DENIS LACASSE:

Pourquoi je mentionnais ça, parce que dans le protocole, on n'a jamais discuté si on était obligé de déplacer même une cabane à sucre. Ça, on n'avait même pas pensé que ça pourrait se produire.

Mais là, si ça se produit, vous comprendrez qu'on l'a pas dans l'entente.

PAR LE MÉDIATEUR:

2515

C'est sûr que déplacer une cabane à sucre, ça implique énormément de sous. Puis s'il faut qu'il change sa cabane à sucre d'endroit, bien, il faut qu'il change sa tubulure d'endroit aussi, je pense que c'est tout à fait logique, là. Donc ça veut dire que...

PAR M. MARIO TURENNE:

2520

C'est majeur.

PAR LE MÉDIATEUR:

2525

Oui, c'est majeur. Dans ce cas-là, ce serait effectivement majeur.

Maintenant, cet aspect-là sera regardé en même temps que les autres, qu'est-ce qui arrive dans un cas comme celui-là où le chemin, ou en tout cas, c'est un chemin qui passerait là, c'est ça?

2530

PAR M. DENIS LACASSE:

C'est toujours les chemins qui est notre problème.

2535

PAR LE MÉDIATEUR:

Effectivement, puis les chemins, bon, dans un premier temps, ils ont besoin d'élargir, parce qu'il faut qu'ils passent avec leur machinerie, mais après ça, est-ce qu'ils reboisent, Saint-Laurent Énergies, ou ils laissent la friche pousser par elle-même?

2540

PAR M. DENIS LACASSE:

Ils nous ont pas parlé qu'ils reboisaient.

2545

PAR M. MARIO TURENNE:

Non, ils ont pas parlé qu'ils reboisaient. Puis même, ce serait surprenant, ou en tout cas peu probable que ça puisse se faire.

2550

Advenant le cas qu'il y aurait un chemin à flanc de montagne, la dénivellation viendrait à avoir un impact. Reboiser ça, avec l'érosion puis ainsi de suite, ça tiendrait tu! Ça pourrait pas être des arbres – il faudrait que ce soit une végétation plus dense.

2555

PAR M. DENIS LACASSE:

Ils reboiseraient pas avec des jeunes érables.

2560

PAR M. MARIO TURENNE:

Non, ça, c'est sûr.

2565

PAR LE MÉDIATEUR:

Non, je penserais pas. Mais je pense juste revitaliser un peu les pentes de chaque côté pour avoir soit des petits arbustes ou quoi que ce soit, ne serait-ce que pour que ça devienne plus solide. Parce qu'on sait très bien que si on a des arbustes, ça va chercher l'eau aussi, je sais pas, est-ce que ça a été discuté?

2570

PAR M. DENIS LACASSE:

Non.

2575

PAR M. MARIO TURENNE:

Une des choses, quand vous mentionnez ça, peut-être en faisant un petit dessin, on vient faire un chemin ici qui vient en fait avoir une pente, le prolongement d'une pente sur ce côté-là, ça, ça veut donc dire que tout ce qui est planté ici, ça l'excède de dix mètres (10 m) le roulis. Ça vient avoir un gros gros impact, ça, là.

2580

PAR M. CLAUDE POULIN:

2585

Parce que dans les normes du ministère, lorsqu'on fait une pente sur le bord d'un chemin, il faut avoir une pente de un et demi (1 ½) de course pour un (1) de hauteur. Donc si on descend une côte, on rallonge tout le temps. Puis de l'autre côté, on fait la même chose, là. Il faut avoir un et demi (1 ½) pou un (1) aussi.

2590

Donc un chemin dans une pente, on parle de vingt mètres (20 m) de large à peu près dans les secteurs droits, donc là, on vient, on peut venir avec trente mètres (30 m) de large, et même plus, si on tourne puis que c'est une pente, on en met, là, mais c'est comme ça. Ça devient énorme. Là, l'air entre dans l'érablière, il y a beaucoup de facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte après ça.

PAR M. MARIO TURENNE:

2595

Le roulis, pour leurs équipements, est beaucoup plus large qu'un roulis standard, ce qui est normal aussi, la grosseur d'équipements qui s'en vont là.

PAR LE MÉDIATEUR:

2600

Quand tu arrives avec une grue pour monter ça, tu as pas le choix, ça prend de l'espace pour la passer.

PAR M. CLAUDE POULIN:

2605

La grue, ça prend, le roulis, dix mètres (10 m). Ça, c'est le chemin, ça part des fossés, à part des remblais.

2610

Puis la grue, ils peuvent être obligés de s'en servir au cours des années pour différentes raisons, donc en tout cas, moi, à ma connaissance, ils ferment pas les chemins.

PAR M. MARIO TURENNE:

2615

Ça, c'est quelque chose que TransCanada nous disait à l'époque, les premières discussions qu'on a eues avec eux: voulez-vous qu'on redéfasse les chemins, qu'on les remette dans la position originale? C'est sûr que c'est intéressant d'avoir un bon chemin.

2620

Saint-Laurent n'a jamais osé mentionner ça. Mais c'est une offre qu'on a eue dans le passé, même en 2004.

PAR M. CLAUDE POULIN:

2625

Aussi, une des craintes qu'on peut avoir, les gens qui viennent sur le terrain avec les machineries pour faire les sondages pour ces chemins-là, bien, les gars de terrain ont dit, bien nous autres, on passe au court, on va passer ici, il y a une petite "trail", mais c'est des machines quand même, c'est les chenilles avec le compresseur en arrière, c'est quand même – nous autres, on fait attention à nos petites "trails" de VTT, ça fait différent un petit peu.

PAR LE MÉDIATEUR:

2630

C'est certain que quand tu veux réaliser une route, puis tu as besoin de prendre des carottiers pour savoir comment est ton sol, c'est sûr que ça occasionne des dégâts, veux veux pas.

PAR M. CLAUDE POULIN:

2635

Nous autres, c'est ça, ce qu'on demandait, c'est de passer où vous allez faire la route. Passez pas au travers de l'érablière pour vous rendre là, si possible.

Ça, c'est des discussions terrains qu'il y a eu.

2640

PAR LE MÉDIATEUR:

Ça fait pas partie de vos demandes, quoi?

2645

PAR M. CLAUDE POULIN:

Non, mais c'est quand même le respect, on demande le respect tout simplement.

2650

11. MOT DE LA FIN

PAR LE MÉDIATEUR:

2655

Parfait. Si tout est correct, bien, je vais commencer par vous dire que ça va me faire plaisir de continuer à travailler avec vous, évidemment si Saint-Laurent Énergies est d'accord pour aller de l'avant.

2660

Maintenant, comme je l'ai mentionné au début, là, je veux la collaboration de tous, donc il faut travailler tout le monde en direction d'avoir un objectif commun finalement, c'est d'en arriver à une entente qui soit gagnante-gagnante. C'est pas juste tout pour vous autres, puis dix pour cent (10 %) pour Saint-Laurent, puis c'est pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) pour eux puis dix pour cent (10 %) pour vous.

2665

Je pense qu'il y a des choses peut-être, suite aux explications que Saint-Laurent Énergies va nous donner, même si vous avez eu des discussions dans le passé, que vous avez un peu de difficulté à saisir, bien, peut-être qu'il y a quelque chose qui va sortir de bien finalement là-dedans.

2670

En ce sens, moi, mon objectif, c'est sûr, je l'ai dit ce soir, c'est pas en arriver à avoir une médiation à tout prix, puis que ça réussisse. Je vais faire tout mon possible pour qu'elle réussisse, ça, je vous le promets.

Maintenant, il faut que tout le monde mette un peu d'eau dans son vin, puis ça devrait bien aller.

2675

Donc, si vous avez pas d'autres choses, je vous remercie, et madame Boutin va vous rappeler pour vous dire si la séance de jeudi soir aura bel et bien lieu.

2680

S'il y a une telle séance, ça va être ici encore une fois, donc il devrait pas y avoir de problème. Et madame Proulx sera là également.

Sur ça, bien, merci beaucoup.

PAR M. DENIS LACASSE:

2685

Comment va se dérouler la séance de jeudi?

PAR LE MÉDIATEUR:

2690

Bien écoutez...

PAR M. DENIS LACASSE:

2695

Parce que des fois, c'est la médiation avec les deux (2) parties et le médiateur, ou les deux (2) parties sont séparées, je sais pas c'est quoi?

PAR LE MÉDIATEUR:

2700

Non, c'est tout le monde autour de la table.

En fait, la médiation, de la manière que nous on la voit chez nous, c'est des discussions qui ont cours avec les parties. Moi, je suis là pour diriger, pour voir, bon, écoutez, vous pouvez pas faire ça parce que ça va venir affecter des tiers ou encore, bien, si vous passez là puis vous faites ça, est-ce que l'étude d'impact en fait état des problèmes!

2705

Par exemple, si vous dites qu'il faudrait passer par là, c'est un détour de cinq cents mètres (500 m), sauf que dans le détour de cinq cents mètres (500 m), on arriverait par exemple dans un endroit où qu'il y a des fleurs rares. C'est sûr qu'environnementalement parlant, je ne peux pas acquiescer à une telle chose, parce qu'il faut que je tienne compte aussi, par la loi, parce que le BAPE s'occupe des affaires environnementales, donc je pourrais pas dire oui, passez, il y a pas de problème. Je pense que le ministre me dirait bonjour, retourne chez vous. Vous comprenez un peu le sens de ce que je veux dire.

2710

2715

Mais mon rôle, c'est effectivement de faire comprendre à tout le monde jusqu'où il peut aller, puis de faire attention à ce qu'il y ait pas de désagrément ni pour les tiers, ni pour l'environnement, ni pour vous, ni pour Saint-Laurent Énergies. Je pense qu'il faut travailler de façon collégiale, mais

2720 en tout cas, on va essayer d'en arriver à une entente, laquelle entente à ce moment-là, comme je
l'ai expliqué au début, si elle vous convient, cette entente-là, bien, ça fera partie du décret
d'autorisation du projet. Donc vous allez être blindés. Parce qu'avec le décret d'autorisation, le
promoteur n'aura pas le choix de respecter cette entente-là.

PAR M. MARIO TURENNE:

2725 C'est sûr que pour nous, comme on vous mentionnait au tout début, le premier objectif, ça
aurait été de pas avoir d'éoliennes qui viennent avoir un impact sur ces érablières-là. On n'est pas
contre le projet, puis je tiens à le répéter à ce moment-ci.

2730 Mais il reste que de la façon que ça s'est déroulé jusqu'à maintenant, ce qu'on voit, c'est qu'il
peut y avoir des impacts et des impacts économiques pour ces producteurs-là, puis ça, c'est le
bout qui nous plaît pas. Même si c'est difficile de trouver les bons termes, on est prêt à en jaser,
mais on veut le régler, là. Mettre de l'eau dans notre vin, pour nous autres, c'est de trouver une
solution, mais pas que la solution nous coûte des sous, mais bien qu'il y ait une solution, puis
qu'elle soit bien dédommée. C'est plus comme ça qu'on y va.

PAR LE MÉDIATEUR:

2735 Oui, mais des fois, en tout cas on verra comment que la médiation va se dérouler.

2740 Parce que là, ce soir, j'ai une partie, mais l'autre partie n'étant pas là, je ne peux pas
présumer de ce qu'elle va me dire, de ce qu'elle va vous dire. Donc il faut que j'attende.

PAR M. MARIO TURENNE:

2745 Je voulais juste mettre bien en contexte le pourquoi on est rendu aujourd'hui ici à cette
étape-là. Nos craintes sont là. Ça a tout le temps rapport, c'est des business qui sont là, c'est des
business qui se sont bâties sur des années dans des contextes bien particuliers. Certaines de ces
érablières-là ont été encouragées, venez-vous-en ici, puis il y avait rien, ils ont construit beaucoup
de choses.

2750 Peut-être qu'ils sont pas propriétaires du fonds de terrain, mais tout le physique qu'il y a
alentour, c'est leur création, c'est leur milieu de vie. C'est pas à négliger.

PAR LE MÉDIATEUR:

2755 Juste encore là pour mon information personnelle, ça a pas d'affaire bien bien avec la
médiation comme telle! Est-ce que c'est des baux d'un (1) an, de cinq (5) ans, dix (10) ans, vingt
(20) ans? Comment ça fonctionne un peu avec le MRNF là-dessus?

PAR M. MARIO TURENNE:

Je vais laisser Claude répondre là-dessus, c'est lui qui a plus d'expérience.

2760

PAR M. CLAUDE POULIN:

Lorsque moi j'ai arrivé là, ça fait trente (30) ans, bon bien, il y avait une feuille, puis on demandait au ministère de nous accorder les droits pour exploiter cette érablière-là. Puis il y avait déjà un autre producteur qui était là avant, que lui m'a vendu ses équipements.

2765

Donc le ministère a accepté de céder les droits envers, dans ce temps-là c'était Claude Poulin, aujourd'hui c'est Les Produits de l'érable Claude Poulin inc., il a cédé les droits de l'autre acériculteur.

2770

Moi, je me suis en allé là, puis j'ai investi, puis on a construit, puis on a évolué avec les années, on a enlevé le cheval!

PAR LE MÉDIATEUR:

2775

Mais j'imagine que le bail, comment il fonctionne? Est-ce qu'il y a une période déterminée?

PAR M. DENIS LACASSE:

2780

Il y a un règlement. Je cherche le terme exact du règlement. Règlement sur la culture et l'exploitation d'une érablière dans la forêt du domaine de l'État. C'est un règlement publié dans la Gazette officielle qui vient encadrer cette mécanique-là.

2785

C'est des ententes de cinq (5) ans, et le ministre, il y a quelques éléments là-dedans que si le propriétaire paie pas ses frais de location ou s'il est tant d'années sans l'exploiter, bien là, il peut mettre un terme. Mais sans ça, le permis se renouvelle.

PAR LE MÉDIATEUR:

2790

Automatiquement de cinq (5) ans en cinq (5) ans?

PAR M. CLAUDE POULIN:

2795

C'est ça. Il a été un temps, mettons lorsque quelqu'un avait un prêt, exemple, ils garantissaient quinze (15) ans ou quatorze (14) ans, je pense qu'ils se rendaient pas à quinze (15), c'est quatorze (14), en tout cas. Puis là après ça, c'est venu aux cinq (5) ans.

Il y a eu des changements dans le temps, mais lorsqu'on est arrivé là, bien, c'était...

2800

PAR LE MÉDIATEUR:

C'était un peu à la bonne franquette, quoi!

2805

PAR M. DENIS LACASSE:

Puis à l'intérieur de la Loi sur les forêts, il y a une section, il y a un chapitre pour les érablières. Ils décrivent la mécanique aussi.

2810

PAR LE MÉDIATEUR:

OK. Bien, merci beaucoup, messieurs, d'être venus ce soir. Ça m'a fait plaisir de vous rencontrer.

2815

Et comme je le disais tantôt, madame Boutin vous fera part si oui ou non il y aura séance ici jeudi soir. Merci encore une fois.

2820

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2825

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.